

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques –
Arrondissement de Bayonne

PROCES-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45*

L'an deux mil vingt-deux, le 7 avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA (à partir de 18h11), M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN-LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (jusqu'à 19h22), Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme BRAU-BOIRIE, Mme CASTEL à M. UGALDE, Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE (jusqu'à 18h11), Mme ZITTEL à M. ARCOUET, M. ETCHETO à Mme DUPREUILH (à partir de 19h22).

Le Maire

Absent (s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

ADMINISTRATION GENERALE	5
1. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales	5
ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉ	7
2. Aide d'urgence pour l'Ukraine - Fonds FACECO.....	7
3. Centre Pausa - Partenariat avec le Centre Hospitalier de la Côte Basque pour l'accès aux soins des migrants	8
CULTURE ET PATRIMOINE	10
4. Établissement public de coopération culturelle du Sud-Aquitain - Approbation des nouveaux statuts.....	10
5. Acquisitions en faveur des collections du Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne	12
6. Médiathèque - Dons de documents à la Bibliothèque Universitaire de Bayonne et à la Bibliothèque nationale de France.....	13
7. Médiathèque - Vente de documents musicaux retirés de l'inventaire ..	13
8. Musée Bonnat-Helleu - Prêt d'un tableau de Louis Gauffier au profit du musée Fabre de Montpellier.....	13
9. Musée Bonnat-Helleu – Convention de partenariat avec la Ville de Cabourg pour l'exposition d'œuvres à « La Villa du Temps retrouvé ».....	14
10. Rénovation et extension du musée Bonnat-Helleu – Lot 02A démolition, gros-œuvre, fondations-VRD - Avenant n°2.....	14
11. DIDAM - Organisation de l'atelier-mission médiation « Transit »	15
12. Fonds de dotation Bayonne Pays Basque Cultures - Signature d'une convention de mécénat	15
13. « Dimanches en musique » - Convention de mandat pour la billetterie avec l'Office de tourisme.....	18
DEVELOPPEMENT DURABLE.....	18
14. Projet de compostage de quartier - Signature d'une seconde convention avec le Syndicat Bil Ta Garbi.....	18
DEVELOPPEMENT URBAIN	20
15. Projet de modification n°17 du Plan Local d'Urbanisme – Présentation des objectifs de la modification - Information du Conseil municipal.....	20
16. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine	20
ENFANCE-JEUNESSE-ÉDUCATION	23
17. Crèche familiale - Partenariat avec l'association Saphir au titre de l'exercice budgétaire 2022.....	23
ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE.....	24
18. Charte des permis de végétaliser	24
19. Propreté urbaine - Convention cadre de mutualisation de moyens humains et matériels avec d'autres collectivités	24

20. Convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « voirie » de la Communauté d'Agglomération Pays basque	26
21. Ligne 1 du Tram'Bus - Convention de financement de travaux avec le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour.....	27
22. Ligne 2 du Tram'Bus - Convention de financement de l'éclairage public avec le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour	32
23. Travaux du parc de stationnement de la Gare - Mesure exceptionnelle complémentaire de remboursement des abonnés	33
ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS	33
24. Prêt de l'exposition « La nature trompe son monde » au Muséum d'Histoire naturelle de Montauban	33
25. Adhésion à la stratégie transnationale contre la Cortaderia Selloana (Herbe de la Pampa)	33
26. Suivis mammalogiques sur les sites de l'Urdains et de la plaine d'Ansot.....	34
FINANCES	34
27. Exercice 2022 - Soutien au monde associatif - Attribution de subventions	34
28. Exercice 2022 - Subventions aux établissements publics locaux	41
29. Journées de sensibilisation à la coopération transfrontalière (FRONT'ACTI) - Attribution d'une subvention à l'Association pour la Coopération Transfrontalière et Inter-territoriale (ACTI)	41
30. Bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers - Année 2021	41
31. Remises gracieuses de créances.....	42
MARCHÉS PUBLICS.....	42
32. Fêtes de Bayonne - Location temporaire de blocs douches et blocs WC et prestations accessoires - Signature de l'accord-cadre	42
33. Fourniture et mise en place de gobelets réutilisables – Marché n°18035 - Lot 1 Fêtes de Bayonne – Avenant n°2 de prolongation	42
34. Prestations d'accueil, de gardiennage et de sécurité à l'occasion de diverses manifestations - Signature des accords-cadres	43
35. Contrôle technique réglementaire du patrimoine communal - Années 2022 à 2024 – Lot 1 secteur nord - Lancement de la consultation des entreprises et signature du contrat.....	43
36. Location et entretien de copieurs multifonctions - Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS - Lancement de la consultation des entreprises et signature de l'accord-cadre	44
POLITIQUE DE LA VILLE.....	44
37. GIP DSU - Appel à projets 2022 - Attribution d'une subvention à l'association Compagnie Nanoua	44

POLITIQUE LINGUISTIQUE.....	45
38. Association Euskaltzaindia / Académie de la langue basque - Reconduction de la convention de partenariat pour la période 2022 - 2025	45
RESSOURCES HUMAINES.....	49
39. Modification du tableau des effectifs	49
40. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Attribution aux cadres d'emplois des puéricultrices territoriales et des auxiliaires de puériculture	50
41. Santé au travail - Adhésion aux services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et mise à disposition d'un local médical	50
SPORTS	51
42. Construction d'un centre de formation et de performance au Complexe Jean Dauger – Marché de conception-réalisation n°21041 conclu avec le groupement ETCHART - Avenant n°2	51

M. LE MAIRE : Bien, mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil municipal en demandant à Etienne Boutonnet de bien vouloir faire l'appel des présents.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : (*Appel des présents*)

M. LE MAIRE : Merci à Etienne Boutonnet.

Je vous propose de commencer immédiatement la séance par l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 février que vous avez reçu, sur lequel vous pouvez faire part encore en séance d'observations. Si ce n'est pas le cas, je vous propose de considérer qu'il est adopté et nous en arrivons à la lecture des rapports.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales

M. LE MAIRE : Le premier rapport habituel, c'est le compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des dispositions du Code général des collectivités territoriales, liste de ces décisions dont vous avez pu prendre connaissance et pour lesquelles vous avez la possibilité de demander des compléments d'explication si vous le souhaitez. Nous n'en avons pas reçu m'ont dit nos services et il y en a quand même. Prenez le micro, Madame.

Mme HERRERA-LANDA : Une demande a été faite en commission et le document n'a pas été reçu, c'est pour ça qu'on fait une intervention.

M. LE MAIRE : De quoi s'agit-il Madame ?

Mme HERRERA-LANDA : De la décision n°30 du 7 février 2022 sur le projet d'aménagement de la place du Carreau des Halles.

M. LE MAIRE : D'accord.

Mme HERRERA-LANDA : Je vais vous poser une question de manière écrite, Monsieur le Maire, chers collègues, de nombreux Bayonnaises et Bayonnaises nous ont interrogés sur ce sujet, sur lequel nous n'avons pu les renseigner que sur la base des informations dont nous disposons à ce jour relatives à l'historique relativement récent de l'aménagement du Carreau des Halles. En premier lieu, la concertation avec les habitants pour évaluer la demande dans le cadre, je pense, si notre mémoire est bonne, des portraits de quartier. Puis l'aménagement d'une place vide et minérale, suivi d'un vote en Conseil municipal portant sur un marché et des aménagements relatifs aux demandes formulées par les habitants, zones ombragées, mobiliers permettant de s'asseoir et de se reposer, etc., ce vote étant suivi quelques mois plus tard par l'annulation de ces aménagements en raison d'une défaillance de l'entreprise retenue par les travaux, c'est ce qui nous avait été répondu à l'époque.

Enfin, plus récemment, la publication de l'étude sur les îlots de chaleur a pu peut-être influencer a posteriori les projets d'aménagement. Quelques mois après le dernier épisode de ce sinieux parcours, nous avons pris connaissance, via votre décision en date du 7 février, d'une demande de subvention auprès de l'Etat pour un projet d'aménagement du Carreau des Halles. Nous avons demandé lors de la commission Finances le document présentant ce projet, ne l'ayant pas reçu à ce jour, pourriez-vous - et nous pensons que cela va aussi intéresser les Bayonnais et les Bayonnaises qui nous écoutent - nous donner les grandes lignes de ce projet d'aménagement ? Nous vous en remercions.

M. LE MAIRE : Merci Madame. Il n'y a pas d'autres questions sur une autre décision ? S'il n'y en a pas, je vais répondre à cette question autant que faire se peut, avec les éléments que j'ai soit en tête, soit sous les yeux. Cette requalification du Carreau des Halles avait, bien sûr, comme vous le savez, pour objectif de piétonniser cet espace qui est un espace qui représente à peu près 1 200 mètres carrés. Les différentes manifestations qui se sont déroulées sur cet espace, du temps, certes, où il y avait un parking, mais surtout depuis que nous avons pris la décision de déplacer les voitures ou tout au moins de ne plus les autoriser à cet endroit-là, nous ont permis de voir les usages. Sans doute qu'on a eu raison de prendre ce temps-là pour se rendre compte exactement de ce que sont les attentes de la population. Vous savez comme moi qu'on a autorisé bien sûr les cafés à se déployer sur cet espace, que ceci bien sûr satisfait les cafetiers, mais elle satisfait aussi notre objectif qui est de permettre une forme de dynamique autour des Halles et en particulier sur ce Carreau des Halles.

Alors oui, c'est vrai que nous avons imaginé initialement des éléments mobiliers, des aménagements qui présentent une certaine, comme on dit aujourd'hui, « aménité urbaine ». Mais sans doute que les difficultés que vous avez soulignées à l'instant, que nous avons rencontrées avec une des pistes que l'on avait imaginées pour cet aménagement, peut-être que c'est finalement mieux ainsi parce qu'il s'est passé depuis lors des événements de tous ordres, de petite importance ou de plus grande importance, et qui nous ont permis, en tout cas moi, je peux vous le dire très honnêtement, de découvrir des choses que je ne sentais pas. Et je suis persuadé que bien de mes collègues - Sylvie est à côté de moi, elle opine de la tête - mais c'est vrai que nous sommes plusieurs à avoir plus facilement pris la mesure des choses.

Alors, il ne faut pas croire qu'on ait abandonné l'idée d'avoir sur ce lieu des espaces paysagers mobiles et végétalisés. Mobiles parce que, pour répondre clairement, pour nous, il est acquis que nous n'allons pas planter d'arbres sur ce lieu. Tout simplement parce que cela ne le permettrait pas à bien des manifestations, je pense à la Fête de la Musique, je pense aux Fêtes de Bayonne aussi, où vous avez un regroupement assez important de jeunes sur cette partie du Grand Bayonne, et bien des manifestations qui ne pourraient pas se dérouler si on avait effectivement des aménagements de cette nature.

Pour autant, on considère que le végétal doit avoir sa place sur ce lieu. C'est pour tenter de répondre un peu au pied levé à ce que vous dites, Madame Herrera. C'est pour cela que nous pensons qu'il était pertinent de venir demander dans le cadre de la DSIL, la DSIL, si vous voulez, ce sont des opportunités que l'on peut avoir dans certains moments, ce sont les crédits déconcentrés de l'Etat qui sont entre les mains du préfet. Et il y a... je serais tenté de dire des saisons où on pourrait dire qu'il est opportun de saisir cette occasion pour effectivement permettre le financement de certains aménagements. C'est exactement ce qui s'est passé ici et nous avons - alors c'était le sens de l'acte que j'ai signé, Madame Herrera, et le sens aussi de votre question que vous posez - décidé de venir demander le soutien de la DSIL pour réaliser finalement notre projet initial qui est de faire que l'on végétalise cet espace. D'où un coût estimatif qui, pour les besoins de la demande de la DSIL, a été fixé à 72 000 euros hors taxes.

Je souhaite que ces éléments que je vous donne vous soient adressés, parce que si vous ne les avez pas reçus, c'est que sans doute nos services n'ont pas eu le temps de vous les communiquer, mais vous aurez ces éléments d'information. Je vous les donne là parce que vous posez la question. Dans ce chiffre-là, Madame Herrera, il y a à la fois la fourniture et la mise en place de modules prêts à être végétalisés. Il y a aussi bien sûr de la terre végétale, il y a aussi l'implantation de divers arbres et arbustes. Je passe rapidement. Tout ceci, notre objectif est de le financer à hauteur de 60 % par de la DSIL (la dotation spéciale d'investissement local) et la Ville ayant dans ce cas-là à supporter 40 %.

Voilà, on peut dire que c'est une décision que j'ai prise en quelque sorte en opportunité parce qu'il nous apparaissait, alors même que l'on savait que cette végétalisation était une nécessité, de ne pas laisser passer cette occasion. Et j'espère que nous aurons cette DSIL parce que ce n'est pas parce qu'on la demande qu'on va l'avoir. J'espère avoir répondu à votre question. Je demande à nos services de bien vouloir vous adresser les éléments qui vont dans ce sens.

S'il n'y a pas d'autres questions sur les décisions prises entre les sessions, je vous propose de passer tout de suite au rapport n°2 qui va être présenté par Madame Lauqué.

DONT ACTE

ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

2. Aide d'urgence pour l'Ukraine - Fonds FACECO

Mme LAUQUÉ : Merci Monsieur le Maire, il s'agit de l'aide d'urgence pour l'Ukraine, avec le fonds FACECO. Dans une démarche de solidarité avec le peuple ukrainien, la Ville de Bayonne entend participer à la réponse humanitaire française en apportant une contribution au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales activé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Il est en ce sens demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution aux fonds FACECO d'une contribution de 20 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Lauqué. Oui, Monsieur Abadie.

M. ABADIE : Jaun auzapeza, jaun andereak,

Шановний мере, Панове і пані (shanovny mère, panove i pani) C'est la traduction de « Monsieur le Maire et Messieurs et Mesdames » en ukrainien.

Bixtan dena bozkatuko dugu erabaki hau. Elkartasuna izan behar da, bai haientzat, eta baita ere beste populuentzat.

Cette aide d'urgence, pour nous, au regard de la situation en Ukraine, est un geste supplémentaire solidaire pour soutenir le peuple ukrainien, bien sûr victime d'un régime russe totalitaire. Nous proposons d'aller plus loin en recherchant peut-être une ville d'Ukraine de même importance que la nôtre, afin d'établir des liens forts, notamment pour la reconstruction du pays dès que cela sera possible. Rien n'est trop beau dès qu'il s'agit de grandeur, on pourrait alors se jumeler avec elle, en lieu et place du jumelage de Daytona Beach, dont on se demande quel est aujourd'hui le niveau de relation.

Nous sommes aussi très satisfaits que des appartements via HSA puissent être mis à disposition de familles ukrainiennes. Et nous serions aussi bien sûr très satisfaits si des appartements pouvaient être aussi fournis à des familles africaines ou du Moyen-Orient qui fuient aussi la guerre, les atrocités, les viols et les mutilations génitales. Comme quatre membres d'Etorkinekin vous l'avaient demandé Monsieur le Maire, il y a quelques mois, et à qui vous avez répondu que Madame Lauqué se chargerait de ce projet. Depuis, pas de nouvelles, donc pas de bonnes nouvelles, l'association Etorkinekin qui bénéficie généreusement de 500 euros de subventions sur les 6 000 demandés. Ce n'est pas cher payé pour l'engagement de plusieurs dizaines de familles qui hébergent ou accompagnent des mineurs isolés, des femmes et des hommes avec ou sans enfant et qui payent aussi de leur poche cette solidarité. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Je vois qu'Etienne Boutonnet va certainement donner quelques éléments de réponse et Madame Lauqué également.

M. BOUTONNET : Oui, effectivement, je crois qu'il y a des coopérations à envisager du côté ukrainien ou en tout cas dans les villes à proximité. Il se trouve qu'historiquement, on a eu des liens avec deux villes qui s'appellent Nyaregyhaza en Hongrie et Satu Mare en Roumanie, qui sont deux villes qui se situent à peu près à 50 kilomètres de la frontière ukrainienne. Et je vais rencontrer les élus de ces villes, a priori dans une quinzaine de jours ou trois semaines, pour envisager comment aider des villes transfrontalières et en tout cas recréer des liens, parce que je crois que, quel que soit le fond de notre coopération, c'est important encore plus aujourd'hui de retisser des liens avec ces villes qui sont à 50 kilomètres d'un champ de bataille, d'une zone de guerre.

Mme LAUQUÉ : Monsieur Abadie, oui, j'ai bien compris votre demande. Pour le moment, nous en sommes à traiter l'urgence, comme vous le savez. Notre volonté n'est que de trouver des solutions pour aider le peuple ukrainien. Nous avons justement soutenu l'association Dobro Enfance, comme vous le savez. Les Bayonnais ont été très généreux, les Bayonnais et les habitants des autres communes aussi. Vous savez qu'on a récolté énormément de dons. Nous avons mis à disposition le centre Pausa dans un premier temps. Il y a eu deux départs, le dernier départ était le 2 avril, avec énormément de fournitures médicales, des produits d'hygiène, quelques vêtements, mais pas beaucoup parce que ce n'est pas le besoin aujourd'hui dans l'urgence, des produits alimentaires.

Dans un deuxième temps, comme vous l'avez dit, nous travaillons aussi avec le CCAS, HSA et la Ville pour essayer de trouver en effet des logements. Nous avons déjà installé une famille sur Balichon et nous essayons par le biais de la MVC pour des cours de français, le CCAS aussi pour beaucoup de meubles qu'on a pu mettre à disposition. Nous essayons dans l'urgence de faire un maximum pour le peuple ukrainien que nous avons aussi envie d'aider, tout comme vous.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Lauqué. Il n'y a pas d'autres questions sur ce sujet ? Je vous remercie. Nous allons voter cette délibération. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas, la délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Centre Pausa - Partenariat avec le Centre Hospitalier de la Côte Basque pour l'accès aux soins des migrants

M. LE MAIRE : On passe au rapport suivant, Madame Lauqué, on est au centre Pausa maintenant, et avec un partenariat avec le Centre hospitalier.

Mme LAUQUÉ : Le centre Pausa assure l'accueil transitoire de migrants pour lesquels une prise en charge de santé peut s'avérer nécessaire. La Ville et le Centre hospitalier de la Côte basque souhaitent définir les modalités de cet accès aux soins par la signature d'une convention de partenariat dont le projet est annexé à la note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal de valider les termes de la convention correspondante et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

M. LE MAIRE : Sur ce rapport, oui, vous avez demandé la parole, vous l'avez.

M. ABADIE : Merci. Hitz bazuk, juste quelques mots sur cette convention qui lie la Ville avec l'hôpital au travers de son service de la PASS. Vous indiquez dans la délibération que la convention annexée à la présente délibération définit l'organisation de cette prise en charge à travers des protocoles pouvant être révisés ou modifiés si nécessaire. Ecoutez, ça tombe à pic, nous vous proposons justement de rectifier le nom du directeur, d'enlever l'ancien nom de

Michel Glanes et de rajouter le nom de son successeur, mais c'est bien d'avoir aussi une fine appellation.

Au-delà de cette formalité, nous n'insisterons pas sur l'absence de Médecins du Monde à Pausa, mais nous nous interrogeons par exemple sur l'actualisation des trois protocoles, notamment sur l'accueil possible des « mijeurs », ces mineurs qui sont dans l'attente de recours. Est-ce que c'est ça la réalité ? Est-ce que les mesures sont bien acceptées, Madame Lauqué, à Pausa ?

Et enfin, nous réitérons le souhait que l'association Diakité puisse travailler en lien direct avec la structure de transit, sachant qu'elle intervient tous les week-ends au Gaztetxe avec un pôle de médecins. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Il y a plusieurs questions, Madame Lauqué, vous voulez commencer à répondre ?

Mme LAUQUÉ : La première question, oui, en effet le directeur a changé. Nous allons changer le nom du directeur sans plus tarder.

Votre deuxième question, c'est un pôle santé vous dites, qui travaille au Gaztetxe c'est ça ?

M. ABADIE : Non, juste la question des « mijeurs ».

Mme LAUQUÉ : Ce que veut dire Monsieur Abadie, ce sont les « mijeurs » qui ont fait un recours. Et vous demandez si ces « mijeurs » reviennent à Pausa à Bayonne ? Non. Ils sont sur Pau de toute façon, ils restent sur Pau.

M. ABADIE : Donc il faut changer le protocole n°1, c'est ce qui me semblait.

Mme LAUQUÉ : C'est ça.

M. ABADIE : Et le dernier point, c'est juste ce que nous avons déjà abordé avec Monsieur le Maire lors du dernier Conseil, c'est un retour à des liens proches entre Diakité et la structure de transit, notamment avec le pôle de médecins qui interviennent au sein de l'association Diakité, qui reçoivent des jeunes tous les week-ends au Gaztetxe.

Mme LAUQUÉ : Je pense que les relations côté Pausa, je n'ai rien à dire. Côté soins, si les jeunes sont à Pausa, ils sont soignés, comme je viens de le dire, par le Centre hospitalier. Ensuite, que le Gaztetxe reçoive des jeunes qui sont dans des familles et qui ont besoin de soins, merci à Diakité et merci à Médecins du Monde de remplir en effet cette mission. Mais ce n'est pas du tout une lutte d'associations, c'est chacun chez soi. S'il y avait un manque à Pausa, mais bien sûr que nous serions ravis de faire appel à Médecins du Monde, mais ce n'est pas le cas pour l'instant.

M. ABADIE : Ce n'est pas ce que dit l'association.

Mme LAUQUÉ : Ecoutez, donnez-moi des exemples et je vous en donnerai, parce que moi aussi, j'ai quelques retours, mais en aparté, nous pourrions en discuter. Vous comprendrez aussi ma réponse.

M. LE MAIRE : Mais il faut que ces questions soient posées publiquement, elles le sont, vous l'avez posée, vous avez une réponse qui ne vous satisfait pas et on passe à autre chose. Par contre, on continue à s'occuper des personnes. Est-ce que vous savez combien de personnes sont passées à Pausa depuis qu'on a créé Pausa ?

Mme LAUQUÉ : Plus de 20 000.

M. LE MAIRE : Presque 21 000.

Mme LAUQUÉ : Et avec des soins, avec l'hôpital qui est venu faire des séances de vaccination tant à Pausa que sur le centre de Glain. J'ai des chiffres, je ne vais pas vous abreuver de chiffres, mais enfin, je pense que rien n'est laissé au hasard. La PASS maintenant vient d'accueillir une sage-femme qui sera mis à disposition de Pausa en cas de besoin. Nous évoluons sans cesse avec la PASS pour trouver toujours des solutions à des problèmes qui pourraient se poser, mais qui, pour le moment, ont tous été résolus. Ne soyez pas inquiets pour l'instant, tout va bien.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport de centre Pausa j'ai compris qu'il n'y avait ni d'abstentions ni de votes contre. Il est donc adopté. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CULTURE ET PATRIMOINE

4. Établissement public de coopération culturelle du Sud Aquitain - Approbation des nouveaux statuts

M. LE MAIRE : Yves Ugalde va maintenant présenter le rapport n°4 qui concerne notre établissement public de coopération culturelle du Sud Aquitain.

M. UGALDE : Oui, Monsieur le Maire, il est en mutation juridique, en l'occurrence. Il s'agit donc d'une délibération de forme, mais d'une forme qui a bien sûr son importance en termes de base juridique pour l'action de la Scène nationale. Il s'agit de l'approbation des nouveaux statuts. Par délibération du 5 avril 2018, le Conseil municipal a approuvé la création de l'Établissement public de coopération culturelle Sud-Aquitain (EPCC) labellisé Scène nationale par le ministère de la Culture. Le Conseil d'administration, au sein duquel siège l'ensemble des partenaires publics, propose d'opérer des ajustements statutaires repris en note explicative de synthèse. Il s'agit à titre principal d'intégrer à la contribution annuelle de la Ville de Bayonne les financements complémentaires antérieurement versés sous forme de subventions exceptionnelles. Il est dans ce cadre demandé au conseil municipal d'approuver la modification des statuts de l'EPCC correspondants.

M. LE MAIRE : Des questions sur ce rapport ? Oui, Madame Brocard. Ça ne marche pas ? C'est au pied, à droite.

Mme BROCARD : Pardon, excusez-moi. Rapidement, nous accueillons bien favorablement cette modification de statuts qui acte une augmentation de la participation de la commune et donc qui est plus une régularisation qu'une augmentation de la participation. Mais juste pour vous dire que l'on reste un peu sur notre faim, parce que l'on aurait aimé une augmentation. Une augmentation pour au moins se mettre au minimum au niveau de celle de notre ville voisine d'Anglet, on n'atteint pas son niveau. C'est dommage. Est-ce normal que la ville centre du territoire, capitale du Pays Basque, qui est à l'origine de la création de cet établissement culturel, n'en soit pas la première contributrice ?

Parce qu'en fait, cette augmentation, elle ne résout pas le problème structurel de cet établissement qui doit mettre en œuvre un projet culturel du territoire et qui est très important pour ses habitants. J'en profite ici pour rappeler ce qu'est la Scène nationale, parce qu'on ne fait pas trop de publicité pour cet outil. C'est un outil culturel qui permet l'émergence artistique contemporaine et universelle. C'est un lieu de programmation de spectacles vivants, mais c'est aussi un lieu de création et qui offre aux artistes locaux des moyens pour mener à bien leur travail de recherche de création. Je voulais citer ici la compagnie Bilaka, qui a pu profiter de

ce soutien pour faire son spectacle Gernika, on en a déjà parlé. Et puis surtout la Scène nationale peut proposer aussi à la population dans les quartiers des actions culturelles ambitieuses et diversifiées.

Donc juste, notre Scène nationale mérite d'être soutenue, mérite mieux. C'est un fabuleux outil que parfois on a l'impression que vous mettez de côté et il est parfois même peut-être un peu snobé quand on multiplie l'organisation de spectacles dans la même saison culturelle, au risque de venir la concurrencer, qui plus est dans une salle Lauga qui a plutôt une vocation sportive que culturelle et des fois, on a des conditions de spectacle pas forcément optimales.

On voulait préciser cela. La Scène nationale mérite d'être mieux, et la Ville, plutôt que d'être elle-même entrepreneuse de spectacles, ne ferait-elle pas mieux de piloter, coordonner l'offre locale et de favoriser le développement des compagnies locales, et en tout cas de s'assurer que cette structure, qui agit sur l'ensemble du territoire, n'ait pas trop de difficultés et puisse pleinement et peut-être encore mieux développer son projet culturel dans le territoire et dans nos quartiers ? Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame. Yves Ugalde.

M. UGALDE : D'abord rappeler que la subvention dont vous dites qu'elle ne correspond pas à une augmentation est quand même une subvention supplémentaire de l'an dernier qui désormais est installée dans le budget, il faut le rappeler. C'est-à-dire qu'elle a changé de statut, elle était exceptionnelle et elle est devenue effectivement inscrite dans le budget. C'est important à dire. Comparer la subvention de la Ville de Bayonne à la Ville d'Anglet sèchement c'est, pardonnez-moi, une toute petite facilité parce que ce n'est pas par exemple intégrer la mise à disposition de tous les bureaux de la Ville de Bayonne en faveur de l'exercice de la Scène nationale. Ce n'est pas rien. Et si le comparatif devait être fait jusqu'au bout, la comparaison serait largement favorable à la Ville de Bayonne, et elle l'est effectivement puisque je n'ai pas à utiliser le conditionnel si on valorise cette aide bien précise.

Vous dire aussi que si la Ville de Bayonne s'implique dans l'organisation des spectacles, elle le fait avec beaucoup de fierté, de volontarisme et la volonté de poursuivre ce chemin, car il ne s'agit pas bien sûr de concurrencer une programmation précise de la Scène nationale, que nous soutenons avec enthousiasme par ailleurs, mais d'aller au-devant de types de spectacles et de propositions culturelles ou de divertissements qui n'entrent pas tout simplement dans les valeurs et les statuts tels qu'ils sont indiqués par la Scène nationale. Lorsque l'on fait venir une vedette nationale dont je n'ai pas ici à évoquer les normes mais vous avez compris de quoi il peut s'agir, à Lauga, on va au-devant d'un public qui n'irait bien sûr pas vers les propositions de la Scène nationale qui correspondent à autre chose en termes de goût et d'élan collectif. J'en veux pour preuve d'ailleurs le succès grandissant de toutes les propositions qui sont faites à Lauga avec un plaisir partagé par des familles entières, grâce en particulier à une tarification que les Angloys et les Biarrots ne peuvent pas appliquer, puisque nous avons la chance d'avoir une carte Déclic qui nous permet de faciliter l'accès à ces spectacles avec des prix et des tarifs qui sont de 30 à 40 % moins chers que ces mêmes tarifs pratiqués pour les mêmes artistes dans les villes voisines.

C'est véritablement une fierté de la Ville de Bayonne que de pouvoir organiser cette politique de divertissement et de culture. Et vous pouvez compter sur la détermination que je mettrai dans les prochaines années à continuer à satisfaire un public qui n'a, je le répète, rien à voir avec celui de la Scène nationale. La Scène nationale, en revanche, je vais vous donner quelques petits chiffres qui vont dire quand même beaucoup de choses quant à la remarque que l'on peut faire sur l'implication financière de la Ville de Bayonne : les perspectives budgétaires proposées par Damien Godet prévoient des besoins conséquents de financements supplémentaires à un niveau effectivement où, pour la Ville de Bayonne en tout cas, il s'agira

aussi de faire respecter des équilibres. Nous l'avons dit, nous le disons avec beaucoup de raison. Nous constatons d'ailleurs que les Angloys, les Luziens, par exemple, ou encore pourquoi pas le Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine qui a indiqué lors du dernier Conseil d'administration qu'il n'augmenterait pas sa participation financière, nous le faisons avec le souci bien sûr des responsabilités vis-à-vis des fonds publics que nous gérons.

Nous sommes derrière la Scène nationale avec enthousiasme, mais bien sûr, nous sommes là aussi pour veiller à des équilibres. Et si ces équilibres doivent aussi servir à un autre public je dirais plus « populaire », aussi d'autres générations, lorsque l'on voit les Dimanches en Musique qui affichent complet au théâtre de Bayonne dimanche après dimanche, encore des propositions qui n'ont rien à voir bien sûr avec les missions de la Scène nationale, mais qui reçoivent un vrai succès public de la part de générations qui, jusqu'à présent, nous faisaient remonter des remarques selon lesquelles nous ne prenions pas forcément en compte leurs goûts, et qui sont après tout aussi respectables que tous les autres.

Je pense qu'il fallait faire cette petite mise au point et surtout expliquer en quoi, bien sûr, la Ville de Bayonne soutient avec enthousiasme la Scène nationale, mais en étant garante de la gestion des fonds publics.

M. LE MAIRE : Oui Madame ?

Mme BROCARD : En fait justement, l'idée ce n'est pas d'opposer les publics et vous l'avez un petit peu fait, et c'est dommage. Je pense que justement, la Scène nationale peut être un outil aussi pour développer et faire venir d'autres publics, des publics qui n'ont pas forcément vocation ou qui n'ont pas forcément envie. Non, justement, vous l'avez bien montré dans votre réponse, la culture n'est pas d'opposer ceux qui vont préférer un spectacle puis l'autre, c'est de jouer la complémentarité et de se servir de tous les outils qu'on a avec le même enthousiasme.

C'est bien en cela que parfois, on voit un petit peu moins. Mais non, surtout, ne pas opposer les publics, parce que même un public qui aime les Dimanches en Fête, où les spectacles de qualité aussi à Lauga pourraient aussi avoir envie de voir autre chose et auraient aussi avoir envie des bonnes conditions, d'aller voir ces genres de spectacles dans de bonnes conditions avec les outils que propose la Scène. Voilà, donc pas d'opposition.

M. UGALDE : Pas d'opposition et c'est, je crois, la philosophie dans laquelle je me suis placé en vous répondant, mais une complémentarité, celle-là, nous y tenons beaucoup.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix cette délibération sur cette modification statutaire qui nous met désormais à ce que l'on doit appeler une contribution et non pas une subvention à hauteur de 476 000 euros, ce qui veut donc dire qu'elle est structurelle et pas liée à des conjonctures. Il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Acquisitions en faveur des collections du Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne

M. LE MAIRE : Yves Ugalde poursuit avec diverses acquisitions au Musée Basque.

M. UGALDE : Sur la base des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document visant à acquérir deux ensembles de services utilitaires de poterie de Ciboure au prix de 600 euros, ainsi qu'un exemple de linge au prix de 167 euros. Ces pièces viendront enrichir les collections du Musée Basque de l'Histoire de Bayonne. Je rappelle simplement que

nous pouvons dire aujourd'hui que le Musée Basque dispose de toute la gamme des différentes aires, si je puis dire, ou des différentes périodes des poteries de Ciboure, ce qui n'était pas encore le cas il y a une sixaine d'années. Aujourd'hui, nous pouvons dire que l'ensemble des travaux de quatre grands maîtres en particulier, artistes, cet ensemble est représenté au Musée Basque et nous n'avons plus donc à intégrer des stratégies, je dirais, d'achat ou de prêts, parce que nous sommes là au rendez-vous de l'entièreté de la production des poteries de Ciboure.

M. LE MAIRE : Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Médiathèque - Dons de documents à la Bibliothèque Universitaire de Bayonne et à la Bibliothèque nationale de France

M. LE MAIRE : Nous passons à la médiathèque, le rapport 6, Monsieur Ugalde.

M. UGALDE : Dans le cadre de la politique de tri et de conservation des collections générales, la médiathèque retire régulièrement de ses collections des documents obsolètes ou inadaptés au public afin de faire de la place pour des nouveautés. Certains sont mis en vente ou donnés à divers services municipaux. Pour d'autres, il est envisagé une transmission à titre gratuit à différentes bibliothèques publiques lorsqu'ils permettent de compléter leurs fonds spécialisés. Ainsi, selon les précisions apportées par la note explicative de synthèse, une collection de « Jurisprudence Dalloz » de 1824 à 1899 intéresserait la Bibliothèque Universitaire de Bayonne, alors que la Bibliothèque nationale de France serait intéressée par une collection de vidéos cassettes inutilisables en l'état. Il est demandé au conseil municipal d'accepter le principe de ces dons et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à organiser ces transferts.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Médiathèque - Vente de documents musicaux retirés de l'inventaire

M. LE MAIRE : Monsieur Ugalde vous poursuivez avec la médiathèque.

M. UGALDE : En lien avec son programme culturel, la médiathèque du centre-ville souhaite proposer au grand public le 14 mai prochain une vente à prix attractifs de documents liés au thème de la musique retirés des collections. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'organisation de cette vente, d'en fixer les tarifs comme indiqué en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à son organisation.

M. LE MAIRE : Pas d'abstentions ni de votes contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Musée Bonnat-Helleu - Prêt d'un tableau de Louis Gauffier au profit du musée Fabre de Montpellier

M. LE MAIRE : Monsieur Ugalde, vous allez poursuivre en présentant les trois rapports qui suivent, qui étaient normalement présentés par Madame Castel, mais qui est souffrante, et donc elle vous a donné le pouvoir pour les présenter. Rapport 8 d'abord.

M. UGALDE : Oui, avec un prêt d'un tableau de Louis Gauffier au profit du musée Fabre de Montpellier. Le musée Bonnat-Helleu a été sollicité par le musée Fabre de Montpellier pour le prêt d'une huile sur toile de Louis Gauffier dans le cadre d'une exposition temporaire intitulée « Un voyage en Italie » qui sera présentée au public du 6 mai au 4 septembre prochain. Il est demandé au conseil municipal d'accepter cette demande de prêt telle que détaillée en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de prêt correspondante. Nous sommes toujours flattés de voir que des musées du niveau de celui de Montpellier font appel à la richesse des fonds de notre musée. Je poursuis ?

M. LE MAIRE : Merci, je fais voter d'abord. Pas d'abstentions ni de votes contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Musée Bonnat-Helleu – Convention de partenariat avec la Ville de Cabourg pour l'exposition d'œuvres à « La Villa du Temps retrouvé »

M. LE MAIRE : Vous poursuivez, Monsieur Ugalde, rapport 9.

M. UGALDE : Oui, avec le musée Bonnat-Helleu qui a été sollicité par « La Villa du Temps retrouvé » à Cabourg afin de contribuer à l'accrochage semi-permanent de cette maison-musée qui met à l'honneur la Belle Époque. Cette collaboration est accompagnée d'un premier prêt d'œuvres consenti par la Ville de Bayonne au terme d'une délibération du 10 février 2022. Selon les éléments précisés en note explicative de synthèse, il est désormais envisagé de poursuivre cette démarche collaborative en s'engageant dans une convention triennale de partenariat, complétée annuellement par des conventions de prêt d'œuvres. Il est ainsi demandé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat correspondante à intervenir avec « La Villa du Temps retrouvé » et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de prêt à intervenir.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstentions ? De votes contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Rénovation et extension du musée Bonnat-Helleu – Lot 02A démolition, gros-œuvre, fondations-VRD - Avenant n°2

M. LE MAIRE : Rapport suivant n°10, Monsieur Ugalde.

M. UGALDE : Il s'agit bien sûr de la rénovation de l'extension du musée Bonnat-Helleu. Dans le cadre du projet de rénovation extension du musée Bonnat-Helleu, la Ville de Bayonne a confié au groupement EIFFAGE CONSTRUCTION SUD-AQUITAINE / KELLER FONDATIONS SPECIALES le lot 02A sur les travaux de gros œuvre, fondations et VRD. Il s'avère nécessaire de compléter les prestations prévues à ce marché, telles que détaillées en note explicative de synthèse. Les compléments correspondants génèrent une plus-value de 24 068,90 € HT portant le montant du marché à 6 709 865,07 € HT soit une augmentation de 0,36 %. Il est en ce sens demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société EIFFAGE CONSTRUCTION un avenant n°2 au marché correspondant.

M. LE MAIRE : Merci. Vous ne prenez pas part au vote. C'est clair. Y a-t-il d'autres positions ? Abstentions ? Votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 7, M. PAULY (en sa qualité de conseiller intéressé),
Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO,
Mme BROCARD

11. DIDAM - Organisation de l'atelier-mission médiation « Transit »

M. LE MAIRE : Monsieur Ugalde encore. Rapport 11.

M. UGALDE : Oui, il s'agit de l'organisation de l'atelier-mission médiation « Transit ». Je me permets de rappeler que c'est une mission qui fait toute la force de la proposition du DIDAM au sens large. Il ne faut pas approcher le DIDAM selon moi simplement comme une possibilité d'aller au-devant de la création contemporaine dans son ensemble. Il y a aussi tout un travail entre les expositions, en particulier fait sur la base de la médiation, et en particulier vis-à-vis des plus jeunes et de nos écoles qui sont de plus en plus nombreuses à fréquenter le DIDAM dans l'esprit par exemple de ces ateliers-mission médiation « Transit ».

Le succès rencontré par la mise à disposition du DIDAM au profit d'artistes locaux initié lors du confinement du printemps 2021 conduit à proposer la mise en œuvre d'un atelier-mission médiation annuel dénommé « Transit ». Par le biais de ce nouveau dispositif d'éducation artistique et culturelle, le DIDAM entend favoriser la rencontre entre des artistes locaux et un public d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes. Pour 2022, « Transit » s'inscrit dans le cadre du projet de rénovation urbaine « Rive Droite Adour » porté par la Communauté d'agglomération Pays basque et de la nouvelle manifestation « Les mémorables ». Au vu des détails figurant en note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats et conventions à établir pour la mise en œuvre cette opération.

M. LE MAIRE : Voilà des actions, Monsieur Ugalde, qui vont sur la rive droite.

M. UGALDE : Beaucoup, beaucoup. Et ce quartier dont on sait qu'il est concerné aussi par cette zone d'éducation très particulière, ce quartier aujourd'hui a véritablement adopté le DIDAM et c'est un plaisir que de voir de plus en plus d'écoles se diriger vers le DIDAM. Et pour avoir l'honneur de représenter la Ville dans trois conseils d'école différents, je constate avec plaisir que ce DIDAM est de plus en plus proposé dans les projets pédagogiques de nos écoles bayonnaises. Il faut s'en féliciter bien sûr pour la sensibilité artistique de nos jeunes Bayonnaises et nos jeunes Bayonnaises.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Fonds de dotation Bayonne Pays Basque Cultures - Signature d'une convention de mécénat

M. LE MAIRE : Monsieur Ugalde encore, rapport 12.

M. UGALDE : Là, nous sommes sur une délibération qui concerne le fonds de dotation Bayonne Pays Basque Cultures et la signature d'une convention de mécénat. Par le biais du fonds de dotation Bayonne Pays Basque Cultures, la Ville de Bayonne a la possibilité de voir certains de ses projets, ou ceux de ses partenaires, financés grâce à des mécènes. La société

Gescopi a fait un don en faveur de la sculpture « Egun on Baiona » de Nestor Basterretxea. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mécénat correspondante, représentant un apport total en numéraire de 37 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci, oui, vous avez la parole, Monsieur Esteban.

M. ESTEBAN : Merci Monsieur le Maire. Chères et chers collègues, des interrogations sur ce mécénat spécifique. La société Gescopi, mécène de la sculpture de Nestor Basterretxea, a effectué déjà le 28 février, avant même cette délibération, un don de 40 000 euros au passage défiscalisé à 60 % à l'entité Fonds de dotation Bayonne Pays Basque Cultures, qui est en fait géré par la Ville et qui collecte du mécénat pour des projets municipaux. A priori, une démarche globale positive si elle peut en tout cas alléger notamment la fiscalité des Bayonnaises et des Bayonnais.

Mais ce que ces derniers doivent savoir, c'est que la société Gescopi n'est pas du tout une société de gestion de photocopies. C'est la société de promotion immobilière présidée par Robert Alday, promoteur bien connu et très présent à Bayonne ces derniers temps, en fait, un des acteurs actifs de la spéculation chez nous, qui, c'est le moins que l'on puisse dire, ne fait pas dans le social, mais dans l'investissement si l'on en croit les prix fous qu'il pratique au mètre carré. Nous sommes certains, je pense, à avoir connu Nestor Basterretxea de près ou de loin, et je doute très fortement que l'artiste de ce renouveau basque des années 1960 qui a œuvré notamment sur la reconstruction du sanctuaire franciscain d'Arantzazu et réalisé des œuvres d'avant-garde, notamment la sculpture du chêne de Gernika qui domine le Parlement basque, je doute fort que cet artiste s'affirmant toujours démocrate, mais aussi comme *abertzale*, convaincu, attaché à sa terre, ait approuvé de son vivant ce financement par un marchand de sa terre, « Notre Terre, *Ama Lur - Tierra Madre* », du nom d'un film documentaire qui était justement consacré à Nestor Basterretxea en 1968 déjà, bravant alors la censure franquiste.

Pour revenir à Bayonne, on ne peut que s'interroger sur l'éthique de ce mécénat de la part d'un promoteur pour lequel Bayonne est une ville largement ouverte et donc sur notre validation. Ce n'est pas mon habitude en matière culturelle, mais ici, clairement, je ne participerai pas à ce vote qui concerne un rapport formel entre un promoteur immobilier et notre Ville.

Zer erran gehiago, hitz bat bakarrik. Ea, arraniamenduak ote dira hemen ? Egia erraiteko ezdakit nik, baina badakigu guziok Nestor Basterretxeak, abertzale zintzoak, ez luke nahi halako finantziamenturik onartuko.

Milesker entzuteagatik. Merci pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci. D'autres questions ? Oui, Madame Herrera.

Mme HERRERA-LANDA : Une intervention très rapide. Monsieur le Maire, chers collègues, nous ne pouvons que nous féliciter de la participation de mécènes aux financements de projets artistiques et culturels qui allègent d'autant la charge sur les finances publiques. Rappelons que ce soutien est encouragé par un cadre juridique fiscalement attractif. Nous souhaitons apporter une précision quant au texte de la délibération, ça a déjà été fait par notre collègue Mixel Esteban. Le texte évoque la SAS Gescopi, nous souhaitons aussi remercier plus directement le mécène, le président de cette société, Robert Alday, promoteur immobilier et constructeur très actif sur le territoire bayonnais et communautaire. Pour notre part, nous ne participerons pas non plus au vote. Nous vous remercions.

M. LE MAIRE : Très bien. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Vous avez réécrit la biographie de Monsieur Nestor Basterretxea, Monsieur. Ah si ! J'ai rencontré souvent Monsieur Nestor Basterretxea, vous avez réécrit sa biographie. Je ne vais pas dire sur quel point je ne suis pas d'accord, mais ses engagements, je pense que vous n'avez pas très bien compris qui il était exactement.

Maintenant, la question de savoir s'il faut considérer que des financements qui sont proposés par un certain nombre de tenants de l'économie régionale, parce qu'on parle d'Alday et c'est Monsieur Etchart qui a participé aussi au financement de cette sculpture, et c'est aussi une compagnie bancaire qui a également accepté de participer à ce financement. Y aurait-il de l'argent sale ? Y aurait-il de l'argent sale ?

Vos mots sont très durs. Évidemment, je comprends pourquoi on n'est pas du même bord. Je serais incapable bien sûr de tenir le discours que vous venez de tenir. Incapable. Je serais mal à l'aise, j'aurais du mal à me relever de ma chaise. Parce que... oui, Madame Capdevielle, écoutez, je ne vous ai pas posé de question. Prenez la parole si vous voulez ensuite, je suis en train de répondre ici que nous avons une œuvre exceptionnelle. Vous pouvez me faire le reproche un jour d'avoir demandé à Monsieur Nestor Basterretxea de s'intéresser à l'histoire de cette ville. Et avant qu'il ne disparaisse, un des derniers représentants de Gaur de venir faire une lecture de ce qu'était l'histoire de cette ville, l'histoire urbaine de Bayonne, et qu'il manifeste par cette sculpture.

Vous ne dites pas que vous la trouvez belle, mais vous avez bien le droit de ne pas le dire, vous n'avez jamais manifesté d'empathie par rapport à... je ne sais pas si vous êtes venus à l'exposition à l'époque où j'étais président du Musée Basque, nous avons considéré que tout le rez-de-chaussée du Musée Basque devait recevoir les sculptures Nestor Basterretxea, vous vous en souvenez ? Bien. Vous vous souvenez aussi du magnifique ouvrage rouge qui a été imprimé à la suite de cela ? Moi, je l'ai dans ma bibliothèque et je le garderai évidemment ma vie durant pour m'y reporter de temps en temps.

Alors, il a fait don, s'agissant de Nestor Basterretxea, de l'œuvre. Sauf qu'une œuvre de cette importance - je veux parler de ce format, tout comme d'ailleurs les œuvres de Chillida, les œuvres d'Oteiza - renvoie bien évidemment à des matériaux parce qu'ils sont quasiment tous de la même matière, qui sont de plus en plus coûteux. Il en a coûté plus de 100 000 euros, c'est notre Directeur général des services techniques qui a suivi cela, je crois dans les 110 000 euros. Et bien sûr qu'il a fallu considérer que ce n'était pas la Ville qui devait supporter cette charge. Et je me suis enquis de voir au fur et à mesure que j'ai pu avoir des conversations avec les uns et les autres, si certains considéraient comme pertinent de venir apporter leur contribution, l'ayant fait sans ambages et qui plus est, sans publicité.

Alors, évidemment, la publicité des débats d'un conseil municipal, la transparence de nos délibérations – et c'est bien normal – font que vous êtes allés découvrir que Gescopi, c'était Alday. Il suffisait que vous me posiez la question et je vous aurais dit que c'était Alday. Je vous ai dit que les autres s'appellent... les noms que je vous ai indiqués tout à l'heure, y compris Monsieur Etchart. Je suis fier que nous ayons une économie régionale de cette qualité au Pays Basque. C'est parce qu'on a des entrepreneurs de ce niveau que nous sommes à un niveau de chômage ici qui est inférieur à 7 %. Alors, cracher sur le monde de l'entreprise, c'est facile. Vous savez bien que c'est un discours qui tient de moins en moins. Vous n'avez qu'à voir ce que sont les scores des quelques élus qui tiennent ce type de discours. Alors, les clivages dans la société aujourd'hui, il faut arrêter. Il faut arrêter.

Alors vous avez le droit de ne pas voter cette délibération et ça, c'est parfaitement légitime, mais de venir réécrire la biographie de Nestor Basterretxea, dire qu'il était ci, qu'il était ça et qu'il se retournerait dans sa tombe à constater que, etc. C'est mal le connaître que de dire ce

que vous venez de dire. Relisez le livre dont je vous parlais tout à l'heure et vous verrez les 20 ou 30 pages qui précèdent la présentation de ses œuvres et vous verrez que son cursus est riche. Il n'était pas si clivant que ce que vous vouliez le dire.

Je vous propose de passer au vote de ces délibérations. Vous avez dit que vous ne votiez pas ou ne participez pas au vote. C'est ça ? Vous non plus, Monsieur Etcheto, je n'ai pas compris. Vous votez ? Je n'ai pas compris.

M. ETCHETO : C'est dans l'autre sens qu'on regarde avec davantage d'attention, c'est quand l'argent public va vers les privés pour une raison ou pour d'autres. Il peut y avoir d'autres exemples qu'on a eu l'occasion d'examiner. Mais dans ce sens-là, évidemment, il n'y a aucun problème.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Etcheto. Vous votez pour. Vous, vous ne participez pas au vote et votre groupe ne participe pas au vote non plus. Et nous acceptons cet argent à la majorité requise. Je vous remercie, la délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 4, M. ESTEBAN, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

13. « Dimanches en musique » - Convention de mandat pour la billetterie avec l'Office de tourisme

M. LE MAIRE : Monsieur Ugalde, vous poursuivez par les « Dimanches en musique » et non pas « en fêtes ».

M. UGALDE : Dans le cadre de sa politique culturelle ouverte au plus grand nombre, la Ville de Bayonne organise « Les Dimanches en musique » programmés du 31 octobre 2021 au 5 juin 2022 selon les tarifs approuvés par délibérations des 22 juillet et 14 octobre 2021. Pour les besoins de la commercialisation de la billetterie, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de mandat avec l'Office de tourisme de Bayonne annexée à la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Pas d'abstentions ni de votes contre ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEVELOPPEMENT DURABLE

14. Projet de compostage de quartier - Signature d'une seconde convention avec le Syndicat Bil Ta Garbi

M. LE MAIRE : Madame Hardouin-Torre, vous allez présenter le rapport 14.

Mme HARDOUIN-TORRE : Oui Monsieur le Maire. C'est un rapport qui concerne le renouvellement d'une convention avec le Syndicat mixte Bil Ta Garbi si Madame la Présidente veut bien signer cette convention. On va discuter. Rappeler qu'en 2018, dans les premiers budgets participatifs de la Ville de Bayonne est arrivé premier le souhait de divers habitants de quartier d'avoir des composteurs de quartier pour pouvoir trier les déchets et faire du compost avec les biodéchets. En 2019, les premiers composteurs de quartier ont été installés et une convention avait été signée avec le syndicat mixte Bil Ta Garbi, la Ville fournissant le matériel, les composteurs et l'appui technique par le syndicat, notamment par l'aide aux habitants pour pouvoir apprendre à composter grâce à un maître-composteur.

Cette convention avait donc été signée pour deux ans. Trois composteurs ont été installés à cette date, le premier, rive droite passage Jules Mauméjean, le deuxième, rive gauche Remparts Lachepaillet, et le troisième à la Tour de Sault. Aujourd'hui, face aux demandes et à l'engouement des Bayonnaises et des Bayonnais, il est proposé de signer une nouvelle convention avec le Syndicat mixte afin d'installer de nouveaux composteurs dans les quartiers de la ville de Bayonne. Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

M. LE MAIRE : Sur ce rapport, oui, Madame Herrera.

Mme HERRERA-LANDA : Rapidement, Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération porte sur l'extension et le transfert au syndicat Bil Ta Garbi d'un dispositif initié à titre expérimental sur trois composteurs fabriqués par les ateliers d'Atherbea - il faut le souligner - installés dans différents quartiers de la ville qui viennent d'être évoqués à la suite d'un projet déployé dans le cadre du budget participatif. Nous souhaitons profiter de cette occasion pour mettre en évidence le rôle majeur des habitants et des habitantes dans la réussite de cette expérimentation. La réussite du compostage repose en effet sur la qualité et la régularité des apports des foyers contributeurs et sur l'entretien et le traitement régulier des apports par les référents. Nous pouvons évoquer à titre d'exemple les volontaires mobilisés sur le composteur Tour de Sault qui ne regroupe pas moins de 30 foyers contributeurs, dont huit référents. Leur engagement a permis de produire un compost de grande qualité qui sera réparti entre des participants et pour la plus grande part utilisée dans les jardins Lautrec des Remparts. Solidarité, partage et mutualisation, efficacité réunie au service de la valorisation de déchets organiques et de la transition écologique. Ce succès prouve qu'au-delà des slogans, la participation citoyenne, ça marche.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Esteban, vous avez la parole.

M. ESTEBAN : Je vous remercie. Juste une question concernant les référents. Quel va être le dispositif mis en place pour les aider dans la gestion du compostage ? Parce qu'on ne peut pas évidemment mettre tout dans les composts de quartier.

Mme HARDOUIN-TORRE : Comme je le disais tout à l'heure, c'est pour cela qu'il y a une convention qui est signée avec le syndicat Bil Ta Garbi, puisqu'il y a une maître-composteur, Valérie Merienne, qui vient au moment de l'installation des composteurs, former les personnes qui se seront inscrites sur la liste pour utiliser le composteur. Parce qu'en effet, on ne met pas tout et n'importe quoi au composteur. Et ça s'apprend. Il y a ce suivi, ce soutien technique relativement classique, et qui marche. Après, les services de la Ville aussi amendent les composteurs avec des herbes, avec du gazon.

En fait, oui, la participation citoyenne, ça marche, mais c'est une association en triangle. C'est-à-dire qu'il y a la Ville, il y a Bil Ta Garbi, il y a les Bayonnaises et les Bayonnais.

M. LE MAIRE : Oui, Madame Bisauta.

Mme BISAUTA : Déjà, il va falloir que l'on forme une deuxième personne vu le succès de ce genre d'opération, parce qu'il n'y a pas que Bayonne. Et avant le budget participatif que nous avons initié lors du précédent mandat, Monsieur le Maire, il y avait déjà des composteurs et nous avons déjà formé Valérie à qui tu fais référence, parce qu'il y a eu plus d'une centaine de composteurs en pied d'immeuble aussi. Après, il y a eu la suggestion de le faire au niveau des quartiers. Il y a aussi un pavillon de compostage à la cantine de Jantegi. Donc c'est vrai que venir former et au soutien des personnes qui souhaitent s'engager, c'est très bien, mais dans cette histoire-là, il y a aussi d'autres institutions, que ce soit les syndicats, que ce soit les

villes, qui aussi réfléchissent un petit peu à ce que pourrait être l'évolution dans nos villes, nos villages et nos campagnes.

M. LE MAIRE : Merci. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix cette délibération. J'ai bien compris qu'il n'y avait pas d'oppositions ni de votes contre. La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEVELOPPEMENT URBAIN

15. Projet de modification n°17 du Plan Local d'Urbanisme – Présentation des objectifs de la modification - Information du Conseil municipal

M. LE MAIRE : Madame Martin Dolhagaray, vous voudrez bien maintenant présenter ce rapport n°15.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Oui, merci Monsieur le Maire. Chers et chères collègues, une petite précision quant à ce rapport. Je voulais préciser un petit peu l'objet justement de ce projet de modification. Il s'agit donc de rendre possible le redimensionnement du groupe scolaire du Prissé et également de créer une orientation d'aménagement et de programmation afin de définir les conditions d'aménagement du site. Un petit rappel du contexte également : la Ville de Bayonne a engagé une opération de restructuration et de redimensionnement de l'établissement scolaire existant, qui dispose actuellement uniquement de trois classes pour 85 élèves, une classe maternelle et deux classes élémentaires. Donc un projet très ambitieux pour une enveloppe budgétaire de 6 055 086 euros hors taxes. Je précise également que cet objectif consiste à faire de l'école du Prissé un établissement exemplaire à tous points de vue en termes de qualité d'usage, d'évolution des pratiques, qualité environnementale également, performance énergétique, intégration paysagère, participation du quartier. Donc en fait, une école qui se veut tout à fait innovante. Je vais maintenant vous lire le projet de modification.

La Ville de Bayonne dispose d'un Plan Local d'Urbanisme depuis le 25 mai 2007 ayant fait l'objet depuis de plusieurs procédures d'évolution dont la dernière date du 18 décembre 2021. La Communauté d'agglomération Pays basque a engagé en mai 2020 la modification n°17 du PLU pour procéder à l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone 2AU du quartier du Prissé visant à permettre la restructuration du groupe scolaire et ainsi satisfaire aux besoins actuels et futurs du quartier selon détails figurant en note explicative de synthèse ainsi que dans le rapport de présentation annexé. Le projet de modification est présenté en conseil municipal à titre d'information et n'appelle pas de vote.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Martin-Dolhagaray. Je mets aux voix... et non, on ne vote pas. Il paraît que c'est la Communauté d'agglomération qui a la compétence. Je devrais le savoir. On ne vote pas.

DONT ACTE

16. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine

M. LE MAIRE : Rapport 16, Madame Larroze.

Mme LARROZE-FRANCEZAT : Oui, merci Monsieur le Maire. Chères et chers collègues, pour l'attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation

et valorisation du patrimoine. Au regard des éléments figurant dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien de 106 527,33 € de subventions, d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions nécessaires avec ceux-ci.

Et moi, je ne prendrai pas part au vote car je viens de voir que ma copropriété figure à l'intérieur, je n'étais pas informée. Voilà.

M. LE MAIRE : Prudence. Non-participation au vote de la rapporteuse. Y a-t-il des abstentions ? Oui, une question.

M. ESTEBAN : Nous avons évoqué lors de la précédente séance du 10 février, nous en étions d'accord pour y réfléchir, vous-même Monsieur le Maire, sur le prolongement de la durée de six ans du non-changement d'usage, c'est-à-dire les bénéficiaires d'une subvention bénéficiant de cette subvention publique devant, pendant six ans, louer à l'année. Nous avons évoqué la question d'un prolongement de ces six années pour éviter le changement d'usage au bout de six ans. Vous nous aviez dit que nous pouvions peut-être difficilement aller au-delà de dix ans, mais que vous deviez, avec les services, effectuer une analyse juridique sur cette question. Je voulais savoir si ce dossier avait avancé ou s'il est trop tôt encore pour avoir une réponse. Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci. Alain Lacassagne va peut-être m'aider. Était-ce à propos de ce type d'aide financière, d'aide à la pierre ? Monsieur Lacassagne, vous nous rappelez un peu les choix parce que là pour le coup j'ai un petit trou de mémoire, Monsieur. Je ne me rappelle plus que j'ai dit une chose pareille pour ce type de rapport.

M. LACASSAGNE : Effectivement, vous aviez posé la question, les services ont posé la question, donc on est en train de travailler dessus. Sauf que là où on est bloqué, c'est par rapport aux aides, les subventions aussi par rapport à l'ANAH et on se fixe par rapport à cela, normalement c'est six ans et nous ne pouvons pas aller au-delà. Je vais quand même vous rassurer par rapport aux changements d'usage que nous avons votés à l'Agglomération. C'est vrai qu'on va avoir... on parle de deux ans, qu'on fera un bilan, mais effectivement il continue à nous être demandé des changements d'usage qu'on ne peut pas refuser au jour d'aujourd'hui. Je pense qu'à partir de trois ans, tout ceci va se calmer et voire sera impossible. Et nous-mêmes, nous veillons effectivement à ce qu'il n'y ait pas de changement d'usage avec derrière des subventions. Je pense que d'ici trois ans, on aura régulé ce problème que nous pouvons avoir dans le centre ancien de Bayonne et partout ailleurs, et en l'occurrence en fonction des subventions qu'on accordait. Donc, même si on avait pu aller au-delà des six ans, le fait que dans trois ans ça va devenir pratiquement impossible, il faut le dire, de pouvoir louer sur ce type d'usage, ça répond en même temps à la question.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ce qu'on avait voulu dire la fois dernière, mais Monsieur Lacassagne a raison de dire ce qui vient d'être dit. Oui, Monsieur.

M. ESTEBAN : Question complémentaire. Je remarque... ce sont peut-être des copropriétés, je ne sais pas, il y a ABSIS Immobilier, l'agence Cascino Daugareil, et la SAS Châtelet Culture et Patrimoine qui perçoivent à elles seules un peu plus de deux tiers des subventions pour des projets assez importants apparemment. Je souhaiterais savoir ce qu'ils prévoient en termes de logements. Qu'est-ce qu'on vote en fait ? Parce qu'on vote d'habitude toujours favorablement, mais je voudrais avoir des précisions au regard du montant des investissements et forcément des subventions. Merci.

M. LACASSAGNE : Excusez-moi, là je ne vais peut-être pas avoir le détail à vous donner au jour d'aujourd'hui. On va noter les copropriétés que vous citez et on sera à même de vous donner les informations que l'on pourra vous envoyer. Il faut savoir que vous citez effectivement ces copropriétés, mais qui représentent un ensemble de logements de plus ou moins grande importance. On reviendra vers vous pour vous donner l'ensemble des éléments et à l'ensemble du conseil municipal.

M. LE MAIRE : Je pense que l'on peut répondre à la demande de Monsieur Esteban de savoir quelle est la programmation exacte derrière chacune de ces lignes. On fera bien attention de ne pas confondre la colonne « montant des travaux » et « montant des subventions ». Parce que si, en effet, par exemple Châtelet, il y a 550 000 euros de travaux, la subvention n'est « que » de 10 395 euros et non pas de 500 000 euros. Ce n'est pas ce que vous avez dit, mais voilà. Et quant à ABSIS Immobiliers, 40 rue d'Espagne, cette opération, c'est la plus grosse subvention, 54 387 euros. C'est vrai que ce serait intéressant de voir derrière ce que cela signifie, quels sont les logements qui sont remis sur le marché. C'est fort intéressant et je vous propose que ça, vous puissiez le voir dans le cadre d'une commission, Monsieur Lacassagne, à l'ordre du jour d'une commission y compris pour pouvoir revenir sur cela. Parce que je sais que tout ceci, quand on regarde dans le détail, ça fait sens et ce serait bien que vous puissiez avoir ces éléments d'information. Vous le ferez, Monsieur ?

M. LACASSAGNE : Oui, bien sûr Monsieur le Maire, il n'y a pas du tout de problème et peut-être qu'on verra... Mais après, on ne veut pas alourdir non plus, ou alors le mettre en annexe dans chaque délibération, nous verrons comment nous pouvons procéder si vous souhaitez avoir de plus amples d'informations.

M. LE MAIRE : Pour tout ce qui dépasse peut-être un seuil de je ne sais pas combien mais un seuil que vous pourrez fixer, que l'on donne des explications sur... ça permet de générer d'abord tant de travaux, parce que les travaux, c'est aussi de la main d'œuvre, ce sont des entreprises qui travaillent et c'est loin d'être secondaire, mais c'est aussi les logements qui sont mis sur le marché et quels types de logements avec les conventionnements, ce que vous étiez en train d'évoquer il y a un instant.

M. LACASSAGNE : Et c'est vrai, Monsieur le Maire, que nous aussi on avait complété, je me souviens, c'était à Monsieur Etcheto qui nous avait posé la question qu'effectivement aussi on faisait valoir toutes les autres aides qu'il y avait au niveau de l'Agglomération, etc. Effectivement, cela complète le niveau d'information et pour voir le volume de subventions qui sont accordées.

M. LE MAIRE : Oui, Madame Herrera.

Mme HERRERA-LANDA : À l'occasion d'une commission Stratégie urbaine, à l'occasion de laquelle j'avais remplacé Mathieu Bergé, il y avait eu un débat qui portait sur, en fait, on va dire grosso modo le parcours du Bayonnais demandeur et de son syndic, par rapport à la fois à l'obtention de devis aux entreprises, à la non-connaissance préalable des aides. Et on avait évoqué ce sujet et il y avait une réflexion qui était menée. On avait commencé à en parler. Donc il y a un travail peut-être assez global à faire parce qu'il y a visiblement à la fois une méconnaissance et aussi des informations qui manquent pour prendre des décisions parfois, puisqu'on s'engage financièrement avant de savoir le montant de l'aide, ce qui n'est quand même pas très facilitant pour des particuliers. L'idée, ce n'est pas du tout de poser des questions pour maintenant, mais de dire qu'on en avait parlé en commission et qu'il y avait une réflexion plus globale à ce sujet.

M. LE MAIRE : Je suis bien d'accord pour dire que c'est complexe et ces mécanismes méritent - c'est fort intéressant - ils méritent d'être décortiqués, analysés, pour bien expliquer que tout ça fait sens et que ça va dans la bonne direction. Du reste, cette complexité est telle qu'on a créé il y a presque 20 ans, je pense, en tout cas plus de 15 ans, ce qu'on appelle « la Boutique du patrimoine » qui est un lieu qui permet effectivement... alors c'était destiné au grand public, mais aussi aux entreprises qui avaient besoin aussi de comprendre - le tailleur de pierre, le menuisier, etc. - de bien pouvoir comprendre un petit peu comment il intervenait dans un process qui est plus général. Cela nous a beaucoup aidés et cela a donné beaucoup de pédagogie à notre action. Et si nous l'avons fait, c'est parce qu'effectivement, il y a une certaine complexité. Il y a tellement de métiers dans l'acte de rénovation dans le centre historique.

M. LACASSAGNE : Tout à fait, Monsieur le Maire, et effectivement, je vais le répéter, on aura un article aussi dans le prochain bulletin municipal, on a mis en place, vous le savez, HOBETU, c'est une boîte à outils améliorée qui permet à tout un chacun de savoir toutes les aides qui peuvent être apportées, notamment au niveau des copropriétés. Il suffit de se rendre à la Boutique du patrimoine rue Poissonnerie pour avoir un certain nombre d'éléments.

C'est vrai que c'est complexe parce qu'effectivement, il faut obtenir des devis en fonction d'artisans aussi qui puissent travailler dans le secteur sauvegardé, puisqu'effectivement on a des prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France. Mais c'est peut-être un sujet que nous pouvons amener en commission Stratégie urbaine et peut-être évoquer tout ce sujet-là en particulier.

M. LE MAIRE : Je vous y invite, en plus c'est très intéressant. Maintenant, pour le coup, je ne sais plus quel est le sens de vos votes respectifs sur ce rapport, parce que nous avons commencé avec vous, Monsieur Esteban. Vous votez pour ? Oui. Donc unanimité sur ce rapport. Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Non-participation au vote : 1, Mme LARROZE-FRANCEZAT en sa qualité de conseillère municipale intéressée

ENFANCE-JEUNESSE-ÉDUCATION

17. Crèche familiale - Partenariat avec l'association Saphir au titre de l'exercice budgétaire 2022

M. LE MAIRE : Madame Jennifer Mothes va présenter le rapport sur la crèche familiale. Rapport 17.

Mme MOTHES : Merci, Monsieur le Maire. C'est un rapport sur le partenariat avec l'association Saphir au titre de l'exercice budgétaire 2022. Petite précision concernant ce nom, Association Saphir, ce n'est pas une nouvelle née dans notre territoire. Cela découle d'une restructuration de l'AFS, qui a changé de nom et s'appelle désormais Céleste. Au sein de Céleste, plusieurs associations ont été créées en fonction des diverses activités, puisque Céleste s'est réinventée et maintenant, pour être au plus près des besoins des familles, a diversifié ses activités. Il y a plusieurs associations au sein de ce groupe Céleste. Ici, en conseil municipal, nous parlerons de deux associations notamment qui sont Saphir pour ce soir et Cobalt qui reprend maintenant l'activité du relais Petite enfance.

La Ville accompagne et soutient financièrement l'activité de l'association Saphir (anciennement Association d'aide familiale et sociale) pour le fonctionnement de la crèche familiale. Ce soutien se matérialise par la signature d'une convention se traduisant en 2022 par un

accompagnement financier de la Ville à hauteur de 129 200 €. Selon les détails apportés par la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention à conclure avec l'association Saphir au titre de l'année 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

18. Charte des permis de végétaliser

M. LE MAIRE : Monsieur Aguerre, le rapport 18, Charte des permis de végétaliser.

M. AGUERRE : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un beau projet qui va nous permettre un tant soit peu de déminéraliser notre ville et également de l'embellir. J'espère que beaucoup de Bayonnaises et de Bayonnais sauront s'emparer de cette possibilité, car la Ville de Bayonne est engagée de longue date dans la transition écologique, solidaire et citoyenne. À travers la mise en place des permis de végétaliser, la Ville souhaite soutenir les initiatives de végétalisation de l'espace public visant à développer la nature en ville, tel que détaillé en note explicative de synthèse, et délivrera un permis de végétaliser à toute personne, collectif ou association qui s'engage à assurer la réalisation et l'entretien sur l'espace public d'un dispositif de végétalisation. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les modalités de délivrance des permis de végétaliser définis en note explicative de synthèse ainsi que d'approuver la charte jointe en annexe.

M. LE MAIRE : Merci. Des questions là-dessus ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre ? Merci Monsieur Aguerre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. Propreté urbaine - Convention cadre de mutualisation de moyens humains et matériels avec d'autres collectivités

M. LE MAIRE : C'est maintenant Philippe Daubisse qui présente le rapport 19.

M. DAUBISSE : Merci Monsieur le Maire. Ce rapport porte sur une convention cadre de mutualisation de moyens humains et matériels avec d'autres collectivités. Depuis plusieurs années maintenant, la Ville de Bayonne mutualise avec d'autres collectivités basques et landaises des moyens humains et matériels dans le domaine de la propreté urbaine notamment. Cette mutualisation apporte une aide précieuse aux collectivités partenaires notamment dans le cadre de besoins particuliers (fêtes traditionnelles, gros nettoyage de voirie, etc.) et permet de faire face au surplus de travail provoqué par certains événements d'envergure. Jusqu'à présent, le conseil municipal se prononçait annuellement au cours du 1^{er} semestre sur les échanges à intervenir au cours de l'année entre la Ville de Bayonne et les différentes collectivités concernées, et ce au travers de conventions spécifiques. Toutefois, au regard notamment des incertitudes liées à la concrétisation de certains événements, il est proposé d'adopter une convention cadre telle que présentée en annexe à la note explicative de synthèse pour donner davantage d'efficacité et de souplesse à ce dispositif en permettant la conclusion des partenariats au fur et à mesure des besoins. Il est ainsi demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat-cadre correspondante à intervenir avec différentes collectivités pour 2022 et les années ultérieures et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

M. LE MAIRE : Oui, Monsieur Abadie.

M. ABADIE : Non, je crois que c'est le moment de féliciter les services de propreté de la Ville de Bayonne parce que tout au long de l'année, le travail qu'ils réalisent, notamment par rapport aux grands événements, et celui qui nous attend la semaine prochaine. Il y a cette mutualisation avec une dizaine de villes d'ici et des Landes, Dax, Mont-de-Marsan. Peut-être qu'on pourrait aussi se retourner vers le Pays Basque Sud, notamment Donostia pour savoir si cette ville, qui est plus proche que Pampelune, puisse intervenir aussi dans le cadre de cette mutualisation qui évite effectivement des coûts économiques supplémentaires et qui permet aussi d'avoir finalement des échanges très enrichissants.

M. LE MAIRE : Merci. Philippe Daubisse.

M. DAUBISSE : La convention cadre, je partage bien sûr d'abord les félicitations et puis après se rapprocher d'une ville comme Saint-Sébastien, oui c'est possible. Mais c'est vrai qu'aujourd'hui, on est déjà en partenariat avec des villes comme Anglet, Boucau, Biarritz ou Saint-Jean-de-Luz. Donc pour la Foire au jambon, on n'aura pas de besoin complémentaire. C'est essentiellement pour les Fêtes de Bayonne. Donc c'est vrai qu'avec ces communes, normalement, c'est déjà suffisant par rapport à ce qui est réalisé.

M. LE MAIRE : Merci. Merci à Monsieur Abadie d'avoir saisi l'occasion de cette délibération pour remercier nos services chargés de la propreté urbaine. On l'oublie beaucoup trop, c'est souvent des gens de l'extérieur, touristes ou pas d'ailleurs, enfin des personnes qui viennent visiter la ville et qui comparent notre ville par rapport à bien d'autres villes, des métropoles en particulier, qui viennent nous dire « votre ville est propre ». Cela ne veut pas dire que l'on ne reçoive pas des courriers de Bayonnais non satisfaits, mais c'est souvent à la marge d'une part, et c'est souvent parce qu'il y a des maîtres qui ne tiennent pas leurs chiens malgré tous les efforts que nous faisons.

Mais notre service de propreté urbaine fait un travail tout à fait remarquable. On le voit, vous l'avez dit, à l'occasion des grands événements, Fêtes de Bayonne, mais aussi dans quelques jours avec la Foire au jambon, avec quelle rapidité ces services sont capables de mettre cette ville en l'état. C'est une ville très fréquentée, il y a beaucoup de flux, beaucoup d'entrées. Je vous rappelle que tous les jours, il y a des milliers de personnes qui viennent à Bayonne pour travailler. Ce n'est pas une ville de 54 ou 53 000 habitants que nous sommes aujourd'hui, dans la journée, c'est une ville de 80 000 habitants plutôt, puisque je vous rappelle qu'il y a près de deux tiers, voire des trois quarts des 32 000 personnes qui viennent travailler à Bayonne tous les jours, qui viennent de l'extérieur. Donc voilà, ça, c'est notre population réelle, dans la journée en tout cas. Et alors bien sûr, quand on a les Fêtes de Bayonne, c'est toute autre chose. Ce sont des millions de personnes et il n'y a qu'à voir comment on trouve notre ville le lundi matin, quelque fois il faut attendre le mardi matin pour avoir quelque chose de tout à fait parfait. Mais c'est quelque chose qui relève du miracle, on a un personnel exceptionnel.

Merci de l'avoir dit parce que vous avez raison et qu'on peut être tous ici, membres du Conseil municipal, solidaires pour les remercier, parce qu'ils mettent beaucoup de cœur dans l'affaire, beaucoup de cœur, parce qu'ils aiment cette ville et c'est pour cela qu'ils la veulent propre également. Yves Ugalde.

M. UGALDE : Simplement pour ajouter que parmi les compliments qui nous ont fait chaud au cœur il y a quatre ans dans les rues de Bayonne, un jour du jumelage Bayonne Pampelune, il y a tout simplement mon homologue de Pampelune qui a su me dire dans le trajet piéton qu'il trouvait notre ville très, très à la hauteur de la propreté urbaine, un jour de Fêtes de Bayonne, et il avait quand même quelques matières de comparaison pour ce qui le concerne.

M. LE MAIRE : Ceci va aussi bien sûr aux cadres, notre Directeur général des services techniques qui chapeaute tout cela. Fabrice Cauchi qui est avec nous aussi et qui vient de succéder à qui vous savez, et qui est désormais en charge aussi de ce sujet. C'est une belle occasion de remercier tous ces agents. Rappelez-moi combien... parce que je suis toujours impressionné par le nombre de personnes qui sont chargées de la propreté urbaine.

M. DAUBISSE : C'est que, c'est 48 personnes, et qui d'ailleurs ont été mises à l'honneur par le journal Sud-Ouest il y a quelques jours.

M. LE MAIRE : Exactement. Merci. Nous avons bien compris qu'il n'y avait pas de problème ni d'abstentions ni de votes contre cette délibération. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20. Convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « voirie » de la Communauté d'Agglomération Pays basque

M. LE MAIRE : Monsieur Arcouet, à vous maintenant pour le rapport 20.

M. ARCOUET : Oui, le rapport 20, qui concerne une convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « voirie » de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Par délibération du 14 février 2019, le conseil municipal s'est prononcé sur la prise de compétence optionnelle « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » par la Communauté d'agglomération Pays basque (CAPB). La dernière convention de gestion signée avec la CAPB étant arrivée à échéance, il est proposé la signature d'une nouvelle convention pour une durée de douze mois. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la note explicative de synthèse et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Arcouet. Oui, Monsieur Esteban, vous avez la parole.

M. ESTEBAN : Serait-il possible d'avoir un bilan de fréquentation du transport public, notamment la ligne 1 du Tram'bus, de station à station je dirais presque, non pas uniquement de ville à ville. Également un bilan associé à un report de l'automobile, des usagers de la voiture vers le transport public. Parce que nous participons, à travers les instances intercommunales, à des financements importants sur un véritable projet très positif pour l'Agglomération, mais cette question se posait.

Par ailleurs, deuxième question, j'ai entendu dire que la navette fluviale ne fonctionnerait plus en hiver. Est-ce que c'est un bruit qui court, ou est-ce que c'est une réalité ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Loïc Corrége, c'est votre délégation. Vous pouvez commencer par la navette fluviale, puisque c'est une décision récente.

M. CORRÉGÉ : Oui, tout à fait. Il est convenu que la navette fluviale ne sera plus en fonction en hiver, effectivement.

Concernant les fréquentations du Tram'bus, sur les chiffres annuels, c'est trois millions de personnes l'an passé, c'est une progression d'à peu près 40 % par rapport aux années pleines COVID. Alors après, vous pouvez vous imaginer que les chiffres précis de station à station, on ne les a pas. Le Tram'bus a trouvé ses voyageurs et ça ne cesse de continuer et le report est en cours, le report modal de la voiture seule vers le bus.

M. LE MAIRE : Cette question me fait penser quand même que là aussi, dans la commission Stratégie urbaine, vous pourriez quand même faire un point. Vous savez comme moi qu'on a créé un syndicat des mobilités. Les maires du Pays Basque, assez souvent, viennent me faire le reproche, Président de l'Agglomération, de ne pas être informés, parce que ce n'est même pas le Conseil communautaire qui travaille là-dessus, c'est le syndicat des mobilités, et que je trouve en effet un peu regrettable qu'il n'y ait pas plus de porosité, y compris avec notre conseil municipal. Ce serait bien que vous puissiez... parce qu'on a des présentations qui sont très pédagogiques et fort intéressantes et qui permettent de voir qu'on est quand même dans la bonne direction. Quand on voit, comparé à d'autres métropoles, Monsieur Corrégé, le fait qu'après la COVID, les usagers ont quand même pris le chemin à nouveau des transports en commun, mais qui plus est plus que ce qu'ils étaient avant le début de la COVID...

M. CORRÉGÉ : Oui, effectivement, les chiffres de Keolis, le délégataire, nous dit que le réseau Chronoplus, qui sera bientôt le réseau Txik Txak dans sa globalité, mais le réseau Chronoplus en particulier, a retrouvé les chiffres d'avant COVID et même au-delà. Et il est dans les deux premiers réseaux de France parmi les réseaux de Keolis.

M. LE MAIRE : Un voyageur sur trois de nos réseaux voyage en Tram'bus.

M. CORRÉGÉ : Pour vous donner quelques chiffres un peu plus précis, le Tram'bus, la T1, c'est quasiment entre 45 000 et 50 000 voyageurs par semaine. Et la T2 qui a démarré un peu plus récemment, on est entre 15 000 et 20 000 personnes. Mais pour la T2, vous le verrez dans les rapports qui suivent, il y a des travaux en cours qui vont lui permettre d'avoir vraiment sa zone dédiée.

M. LE MAIRE : Mais ça vaudra le coup aussi dans cette commission, je vous y invite franchement, dans Stratégie urbaine, que vous puissiez aborder la question de la T2, parce que si nous n'avons pas un niveau de fréquentation encore très important, c'est que tout simplement la T2, nous avons un gros problème, ce sont les goulots d'étranglement, notamment entre le stade Jean Dauger et l'hôpital. Ce qui nous amène d'ailleurs à lancer une procédure d'expropriation. Nous sommes en plein dedans. Nous avons rencontré il y a à peine quelques jours tous les propriétaires pour amorcer une discussion qui avance plutôt bien d'ailleurs, mais ce n'est pas fini. Vous savez comme moi que la ligne 2 s'arrête au collège Marracq, elle ne va pas au-delà pour l'instant. Or les personnes dont je parlais tout à l'heure, qu'elles habitent à l'extérieur de Bayonne et qu'elles viennent travailler à Bayonne, encore faut-il aller les chercher à l'extérieur de Bayonne, donc à Bassussary voire un jour à Arcangues. Et on est là sur des perspectives, Monsieur Corrégé, 2024-2026. Allez-y.

M. CORRÉGÉ : Oui, exactement. Pour Bassussary, on est sur des perspectives de 2024, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Bon ça, essayez de présenter là aussi, tout comme ce qu'on a dit tout à l'heure à propos des subventionnements et des aides à la pierre, faire peut-être un point là-dessus. Merci. Sur ce rapport 20 qui a été présenté par Serge Arcouet, il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre ? Elle est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21. Ligne 1 du Tram'Bus - Convention de financement de travaux avec le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour

M. LE MAIRE : Monsieur Corrégé, vous poursuivez justement sur la ligne 1, rapport 21.

M. CORRÉGÉ : Oui, Merci Monsieur le Maire. Sur la ligne 1 du Tram'bus, pour une convention de financement de travaux avec le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour. En parallèle de l'aménagement de la ligne 1 du Tram'bus, la Ville de Bayonne a souhaité la réalisation d'aménagements complémentaires tels que détaillés en note explicative de synthèse. Ceux-ci ont été mis en œuvre par le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour (SMPBA) pour le compte de la Ville qui doit désormais procéder au règlement des travaux effectués dont le montant s'élève à 527 060 € HT Il est ainsi demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement des opérations correspondantes avec le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour.

Mme DURRUTY : Merci, Monsieur Corrége. Sur cette délibération, y a-t-il des interventions ? Oui, Monsieur Bergé.

M. BERGÉ : Merci. Je n'ai pas voulu interrompre tout à l'heure, Monsieur le Maire, justement, quand il évoquait les questions des mobilités, puisque vous allez voir que nous partageons pas mal de visions communes avec lui, notamment sur le syndicat des mobilités. Vous verrez à la fin, pas toutes, bien évidemment, nous allons quand même partager cela avec vous. Notre groupe a participé, je pense comme de très nombreux Bayonnais l'autre soir notamment, la présentation des travaux sur la ligne 2 à la Cité des Arts. Toute personne qui a assisté à cette réunion ne peut désormais douter de l'intérêt des Bayonnais pour leur cadre de vie et pour la mobilité douce. Je pense qu'on était tous impressionnés par l'assistance et l'intérêt porté par les Bayonnais

J'ai également pu noter une forme de mea culpa de la part de Monsieur le Maire, et en politique, c'est bien aussi de savoir le faire, reconnaissant le retard pris par notre agglomération en la matière et notre responsabilité collective aujourd'hui, comme élus, de régler ce problème, notamment au travers d'une politique de transport multimodal. Je pense que là aussi, on partage cette vision-là et on peut même partager le mea culpa aussi. Là-dessus, il n'y a pas de problème.

Vous ne serez pas surpris par contre qu'en marge de cette délibération concernant une convention financière avec le syndicat des mobilités, nous rappelons d'une part l'intérêt de notre Groupe pour cet outil institutionnel, comme vous donc, bras armé du Pays Basque et du Seignanx en matière de mobilité. Mais comme vous l'avez également dit vous-même, outil selon nous trop opaque pour les citoyens, notamment en matière de prise de décision, et qui peut parfois échapper à son contrôle. Donc c'est quelque chose que nous partageons. À ce titre, et là je vais revenir sur le dossier de la navette fluviale, puisque c'est vrai que vous avez évoqué beaucoup de chiffres, mais aucun concernant la navette fluviale et je crois que ce dossier en est le parfait exemple, avec un bilan de fréquentation domicile-travail - il faut bien se rendre compte que la mission du syndicat des mobilités, c'est le transport domicile-travail, ce n'est pas le transport touristique - avec un bilan fréquentation domicile-travail très mitigé et connu de tous et du grand public désormais, et un coût d'exploitation prohibitif. On est quasiment sur du coût ferroviaire, ce sont plusieurs millions d'euros selon nos calculs, entre investissement et fonctionnement, à peu près dix millions d'euros depuis cinq ans, qui ont été jetés dans l'Adour ces cinq dernières années, pour un moyen de transport, comme je le disais, à vocation touristique qui ne correspond pas aux missions des syndicats des mobilités en charge du transport domicile-travail et pour lequel est prélevé le fameux versement transport auprès des entreprises de notre territoire, auquel nous sommes également très attachés et pour lesquels nous ne souhaitons pas que l'on prélève des impôts, je dirais d'une certaine manière, « illégitimes ». Vous voyez, nous avons également le même intérêt que vous pour les entreprises de notre territoire.

Lors du débat des élections municipales, je le rappelle, et c'était à la Maison des associations, nous avons eu l'occasion de développer cet argumentaire expliquant que la navette fluviale était la cerise très chère sur le gâteau des mobilités du Pays Basque à construire. Il semblerait que nous ayons à moitié été entendus du fait de la suppression du service de navettes la moitié de l'année. Je rappelle une moyenne d'un 1,2 passager par trajet et que les besoins de financement pour le gâteau des mobilités ont motivé cette demi-sage décision. Peut-être quelques pressions politiques auxquelles le grand public n'a pas également accès.

Le proverbe dit « mieux vaut sagesse que richesses ». De notre côté, nous souhaitons désormais « sagesse et richesses » à notre syndicat des mobilités qui, dans cette galère, s'est allégé de quelques millions d'euros qui auraient pu servir de manière plus efficace l'intérêt général. Donc oui, nous sommes d'accord pour que régulièrement soient présentés à l'assemblée municipale, en commission, les travaux et les débats qui ont lieu au sein du syndicat des mobilités, parce qu'il faut aussi que le citoyen soit au courant. La Ville de Bayonne a un budget très important, l'Agglomération a un budget très important, mais le syndicat des mobilités a également un budget, peut-être pas assez important par rapport aux enjeux, mais très important et pour lequel les citoyens devraient être amenés à pouvoir décider et prioriser également. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Corrége.

M. CORRÉGÉ : Merci Monsieur Bergé. Tout va bien, on n'est pas d'accord, c'est ça, si je ne me trompe pas ? On est bien d'accord sur tout ce qui est mobilité active, on est vraiment dans une volonté de développement des mobilités actives. Concernant le syndicat des mobilités, vous, vous dites « trop opaque », là, je ne suis pas d'accord avec vous, ça tombe bien. Non, c'est qu'il n'est pas assez connu. Son action est méconnue. Par contre, tout le travail que fait le syndicat des mobilités est connu via les rapports de son conseil et bien sûr par toute la publication qui est faite par le Conseil syndical. Bien entendu, je pense que oui ce serait très intéressant de pouvoir mettre lors des commissions, Madame la Présidente, je demanderai à la présidente de la commission Stratégie urbaine pour pouvoir présenter les travaux qui sont faits au sein du syndicat des mobilités.

Concernant maintenant le point de la navette fluviale, vous êtes comme moi, je pense, Monsieur Bergé, pour une volonté de multimodalité. La multimodalité, la navette fluviale en fait totalement partie. Vous n'êtes pas d'accord, mais j'en suis convaincu. C'est vrai qu'elle n'avait pas son public en hiver. En revanche, lors de la période estivale où notre ville, comme l'a dit Monsieur le Maire, reçoit beaucoup de personnes en plus, elle participe au fait qu'il y ait moins de véhicules sur les routes. Parce que quand elle va jusqu'au port de Brise-Lames, c'est ce nombre de voitures en moins qui vont tourner auprès des plages angloises pour trouver une place et donc encore plus polluer. Donc vraiment, elle participe à la transition environnementale et deux, elle participe au fait qu'il y ait moins de congestion sur nos routes. Donc oui, elle est un des outils de la multimodalité sur Bayonne.

M. LE MAIRE : Maintenant, je suis bien d'accord pour dire que l'on a du mal à parler de mobilité et je ne suis pas sûr que la politique ferroviaire de la région Nouvelle-Aquitaine soit d'une grande lisibilité pour le commun des mortels. *(Rires)*

M. BERGÉ : Honnêtement, vous pourriez faire mieux là quand même. Au moins, Loïc Corrége commence avec « tout va bien, on n'est pas tous d'accord. » Il essaye de mettre en place un débat constructif. J'avoue que je suis un peu déçu de l'argumentaire, c'est un peu comme la réponse que vous avez faite tout à l'heure à Mixel Esteban. Je trouve quand même que dès que vous êtes mis en difficulté, vous avez beaucoup de mal à aller sur les débats de fond. Écoutez, moi j'ai voulu aller sur le fond. Nous aurions très bien pu dire que bizarrement, la navette fluviale a été maintenue pendant la période électorale. D'ailleurs, le fameux passeur,

une fois que le pont Saint-Esprit avait été rouvert, était également maintenu. Cela faisait à peu près deux millions d'euros... Vous voyez ce que je veux dire ? Je suis allé sur un débat de fond...

M. LE MAIRE : Les résultats sont là et ils ne sont pas liés à la navette fluviale.

M. BERGÉ : « Un effet de manche », on appelle ça en droit ? On appelle ça « un effet de manche » ? Voilà c'est ça, c'était « un effet de manche », il n'était pas terrible.

M. LE MAIRE : (*Rires*). Bon, Madame Bisauta.

Mme BISAUTA : Le syndicat « non transparent », on a un rapport annuel, nous, les élus. Je ne suis pas au syndicat, mais j'ai regardé le rapport pour les choses qui m'intéressaient. Donc on a plus d'informations qu'on en avait avant. Donc on a les rapports de tout ce qui concerne et on a tous les chiffres dedans, si on veut.

M. LE MAIRE : Tout à fait. Maintenant, ce qui est vrai, c'est que sur des politiques aussi complexes, je comprends. Parce que tout le monde n'a pas envie de rentrer dans le détail de chacune des politiques. Mais on a une tendance de plus en plus fréquente à ne pas savoir résumer les sujets pour les rendre accessibles, pas seulement aux communs des mortels, à nos concitoyens, mais même à nous-mêmes. Chacun s'intéresse à des domaines, mais les domaines qui ne l'intéressent pas directement parce qu'on ne va pas être complètement dedans, on a envie d'avoir des informations et on passe à côté. Je fais une réflexion générale. Là, c'est vrai pour les politiques nationales... On a de plus en plus de mal aujourd'hui à rendre accessible la complexité du monde et en particulier des politiques publiques que l'on mène, au niveau local, au niveau national de la même manière. Donc les critiques que vous faites de ce point de vue, je les fais miennes parce qu'on essaie de répondre à ça le mieux possible. Mais je vous avoue que très souvent, les services, c'est souvent plutôt à la Communauté d'agglomération qu'ici, parce qu'il y a une plus grande proximité au niveau communal qu'il n'y en a au niveau communautaire, fatalement, fatalement. Et que là, on a quelquefois du mal à expliquer ce que sont nos politiques. Alors vous pensez, avec cette immense grande nouvelle région, tout nous paraît si loin.

Madame...

Mme HERRERA-LANDA : Je ramène le débat sur le local et la subsidiarité. En fait, effectivement, il y a des documents qui sont à disposition, mais on sait très bien, des documents à disposition il y en a partout pour tout, avec des volumes et des modes d'accès qui ne sont pas accessibles, on va dire, à la population en général. Quand on est intéressé par un sujet, certaines personnes ont les moyens de les chercher. La difficulté, c'est qu'on est sur un triangle d'acteurs, c'est-à-dire l'acteur de proximité qui est la mairie, qui est le référent, sauf que là, on dit « non, c'est l'agglo », « mais non, ce n'est pas l'agglo, c'est le syndicat des mobilités. » Ce n'est pas simple. Par contre, ce qui prouve qu'il y a un besoin d'information et qu'il y a une demande, c'est la fréquentation, autant celle qu'il y a eu sur les réunions du Tram'bus que la fréquentation - je parle des hauts de la rue Maubec et autres - qu'il y avait eu aux deux réunions qui étaient très fréquentées, celles de la dernière fois aussi. Il y a un besoin d'information et c'est vrai que plus on va multiplier cette information directe qui ne suffira pas, mais mieux ce sera.

Peut-être aussi qu'il faut que les syndicats de l'Agglo fassent quelques tests avec des usagers avant de lancer un certain nombre d'éléments. Par exemple, il y a des horaires qui ont été édités en direction des personnes qui utilisent le Tram'bus, il y a beaucoup de personnes d'un certain âge qui l'utilisent, la taille des caractères n'était même pas lisible par un quadragénaire. Alors, vous imaginez pour des octo...

M. LE MAIRE : Il y a des tas de choses que vous êtes en train de dire et avec lesquelles je suis complètement d'accord. Oui, Monsieur Bergé.

M. BERGÉ : Voilà, maintenant, nous avons un débat de qualité, c'est bien. Donc on peut aller sur le fond. Non, mais justement, vous l'avez dit vous-même, c'est dommage que les citoyens n'aient pas cette visibilité des questions que se pose le syndicat des mobilités. Parce que moi, les rapports, j'ai accès, mais le citoyen non. Mais quelles sont les questions que se pose le syndicat des mobilités et quelles sont les ressources ? Jusqu'où on va par rapport aux ressources ? Pour quels services ? Quels modes de transport on priorise ? Est-ce que le syndicat des mobilités doit, aux côtés de la Région, comme cela a déjà été le cas sur la ligne Bayonne-Saint-Jean-Pied-de-Port, venir participer au transport ferroviaire sur de l'interurbain ? Est-ce qu'on doit contribuer à des politiques en lien avec l'exploitation des autoroutes ?

Et ça, ce sont des projets extrêmement structurants parce qu'après, que ce soit vous ou nous à la Région, je dis « nous » pour la Région, on peut être mis en difficulté parce que justement, les gens, d'une part, ne mesurent pas l'étendue, j'allais dire, des moyens qu'il faudrait pour pouvoir faire tout ce que nous devrions faire. La réalité, c'est que nous devons faire des choix. Et quelque part, vu que nous faisons des choix contraints, mais très souvent, que ce soit le syndicat des mobilités ou toutes les autres autorités organisatrices de transports, ça rend leur politique insatisfaisante pour le citoyen. C'est pour cela que je pense que c'est dans l'intérêt de nos institutions et de nos outils opérationnels qu'il faudrait qu'on soit plus transparent sur les enjeux et sur les difficultés que l'on rencontre. À un moment ou l'autre, nous sommes limités par les budgets que nous avons et ce sont des réalités et nous devons faire des choix.

M. LE MAIRE : Monsieur Bergé, si nous prenons l'exemple de Bayonne-Garazi, compétence Région, l'Agglomération est... et je ne suis pas en train de dire que ce n'est pas normal qu'elle y soit, parce qu'il est bien certain que nos politiques publiques doivent se conjuguer et c'est ce qu'il se passe. Nous, quand on définit une politique de la mobilité et de se dire que lorsque le réseau ferroviaire passe où il passe, justement dans cette vallée, il est tout à fait important pour nous de conjuguer nos efforts.

Vous parlez tout à l'heure de ce que la navette était moins fréquentée qu'on l'aurait espérée. Je suis d'accord, mais alors le train de Garazi-Bayonne, entre Cambo et Bayonne, combien ? 11 personnes par jour ? On est loin du compte. Et responsabilité partagée. Je ne suis pas en train de dire que c'est la faute à la Région, je suis en train de dire que c'est compliqué. Pourquoi les gens, puisqu'on parle de ça, pourquoi... Et vous savez où ils se retrouvent... Dans leur voiture, dans les goulots d'étranglement et vous savez avec quels inconvénients. Pourquoi n'arrive-t-on pas – je fais notre autocritique - vous, la Région, nous, la Communauté, le syndicat des mobilités, à convaincre la population de changer de mode, tout simplement ? Alors que vous pouvez garer votre voiture à la gare, etc. Il pourrait y avoir l'argument de dire que c'est un peu cher, c'est vrai que c'est un peu cher, en tout cas, c'est beaucoup plus cher que ce qui se passe dans la région bordelaise pour des déplacements qui sont de même importance. Mais il n'empêche que ce n'est pas la raison pour laquelle ils ne prennent pas, à mon sens, ce n'est pas la raison principale. En tout cas, ils ne le prennent pas.

Vous vous dites quand même que l'on a doublé, plus que doublé. On n'a plus que doublé, Monsieur, avec la Région et avec le soutien aussi du syndicat des mobilités, l'offre ferroviaire. Pour autant, on n'y arrive pas. Je ne perds pas espoir. Je ne suis pas en train de vous dire qu'on ne va pas y arriver. Je suis en train de vous dire que c'est compliqué. Alors on reste modeste. On dit qu'on aimerait faire mieux, mais je suis persuadé qu'on est dans la bonne direction. Allez-y.

M. BERGÉ : Merci beaucoup. Je suis tout à fait d'accord avec vous et je vous dis « ne perdons pas espoir sur ce dossier » parce que c'est un dossier qu'on porte ensemble. Juste au niveau de la compétence, la Région a compétence ferroviaire et l'Agglomération, le transport interurbain. On a trouvé un accord, c'est-à-dire qu'on fait de l'interurbain avec du ferroviaire et c'est pour ça qu'on a développé notamment le segment Cambo-Bayonne, justement parce que c'est sur la partie interurbaine et c'est là où on a doublé le nombre de trains. Nous avons constaté la même chose que vous, Monsieur le Maire, c'est-à-dire que nous avons doublé les dépenses pour l'exploitation de cette ligne ferroviaire. Nous avons doublé le nombre de trains par rapport à cela.

Sur la question du prix, je suis d'accord sur le voyage occasionnel, ça reste élevé. Par contre, une personne qui ferait du domicile-travail quotidien avec un abonnement, ça lui reviendrait au même prix que le bus. La question du coût, c'est sur l'occasionnel. Après, nous n'avons pas eu beaucoup de chance. Au moment où a été mise en service la ligne, on est rentré dans le COVID. Ok. Une fois qu'on a commencé à sortir du COVID, on a eu des inondations qui viennent dégrader la voie et la voie est fermée, vous le savez, depuis les inondations. Et là, les travaux sont en train d'être faits et la voie va rouvrir au mois de juin. Il faut juste que nous fassions une bonne campagne de communication, parce que c'est vrai que sur le segment long Saint-Jean-Pied-de-Port-Bayonne ou sur le segment court Bayonne-Cambo, on a de quoi faire de manière extrêmement claire, en passant par Ustaritz, du domicile-travail en train. De manière extrêmement claire. Et les gens peuvent venir se connecter en gare de Bayonne avec le réseau Tram'bus qui est un réseau structurant. Donc, on est en plein dans la multimodalité. C'est une déception partagée, mais je pense qu'il faut que l'on ait le courage de continuer dans ce sens-là.

M. LE MAIRE : C'est ce qu'on va faire. Écoutez, c'est un débat intéressant et un débat de fond. On était sur le rapport 21, on était sur la ligne 1 du Tram'bus. On va monter sur la ligne 2 dans deux secondes et je mets aux voix cette délibération. Il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre ? Je n'ai pas compris qu'il y avait d'opposition sur cela.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22. Ligne 2 du Tram'Bus - Convention de financement de l'éclairage public avec le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour

M. LE MAIRE : Monsieur Corrége, vous passez à la ligne 2 avec le rapport 22 et cette fois, c'est un autre aspect du sujet.

M. CORRÉGÉ : Oui, tout à fait. Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Là, c'est la convention de financement de l'éclairage public avec le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour pour la ligne 2 du Tram'bus. En parallèle de l'aménagement de la ligne 2 du Tram'bus, la Ville de Bayonne a souhaité la réalisation d'aménagements complémentaires pour l'éclairage public tels que détaillés en note explicative de synthèse. Ceux-ci sont mis en œuvre par le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour (SMPBA) pour le compte de la Ville qui devra ensuite procéder au règlement de ces travaux complémentaires estimés à 77 672,77 € HT Il est ainsi demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement de ces prestations complémentaires avec le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23. Travaux du parc de stationnement de la Gare - Mesure exceptionnelle complémentaire de remboursement des abonnés

M. LE MAIRE : Monsieur Corrége, vous poursuivez le rapport 23.

M. CORRÉGÉ : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne la mesure exceptionnelle complémentaire de remboursement des abonnés suite aux travaux du parc de stationnement de la gare. Dans le cadre de la création d'un pôle d'échange multimodal aux abords de la gare SNCF de Bayonne, la Ville a souhaité restructurer le parc de stationnement de la Gare. Les travaux ont débuté en mars 2019 pour une durée prévisionnelle de 18 mois. L'accès au stationnement ayant été maintenu de manière dégradée, le conseil municipal a autorisé en juillet 2020 une première mesure compensatoire envers les abonnés du parking. La finalisation du chantier a nécessité la fermeture du parking durant une semaine à l'automne 2021. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver une compensation financière complémentaire détaillée en note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

24. Prêt de l'exposition « La nature trompe son monde » au Muséum d'Histoire naturelle de Montauban

M. LE MAIRE : Lionel Sévilla, rapport 24 pour un prêt d'exposition.

M. SEVILLA : Merci, Monsieur le Maire. Chers et chers collègues, cette délibération, effectivement, prend en compte le prêt de l'exposition « La nature trompe son monde » au Muséum d'Histoire naturelle de Montauban. Le Muséum d'Histoire naturelle a été sollicité par la Ville de Montauban pour l'emprunt de l'exposition « La nature trompe son monde » produite en 2013, en vue d'être exposée du 14 mai 2022 au 2 janvier 2023 au Muséum d'Histoire naturelle Victor Brun. Il est demandé au conseil municipal d'approuver ce prêt et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention afférente.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport, pas d'abstentions ni de votes contre ? Il est donc adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25. Adhésion à la stratégie transnationale contre la Cortaderia Selloana (Herbe de la Pampa)

M. LE MAIRE : Monsieur Sévilla vous allez nous parler des herbes de la Pampa et du danger qu'elles représentent.

M. SEVILLA : Effectivement, on va parler de l'adhésion à la stratégie transnationale contre l'Herbe de la Pampa. L'Herbe de la Pampa (Cortaderia selloana) est une espèce exotique envahissante originaire d'Amérique du Sud dont la dynamique de colonisation des espaces sur les côtes atlantiques et méditerranéennes de l'Europe est désormais très préoccupante. Le programme européen « Life Stop Cortaderia », initié au Portugal et en Espagne, met en place une stratégie transnationale de gestion de cette espèce ayant pour objectif de limiter la prolifération de l'espèce en mobilisant l'ensemble des parties prenantes impliquées dans les trois pays de l'arc atlantique. Les acteurs français sont ainsi appelés à adhérer à cette stratégie

et à contribuer aux efforts collectifs pour enrayer le développement de cette espèce. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville de Bayonne à la Stratégie transnationale de lutte contre l'herbe de la Pampa et au projet "Life Stop Cortaderia" et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents permettant l'adhésion et la mise en place de cette stratégie.

M. LE MAIRE : Est-ce que les herbes de la Pampa suscitent de l'interrogation ? Pas du tout. Pas d'abstentions, pas de votes contre. Voilà qu'on va pouvoir adhérer à cette association.

Lionel Sévilla, encore, le rapport 26.

ADOPTE A L'UNANIMITE

26. Suivis mammalogiques sur les sites de l'Urdains et de la plaine d'Ansot

M. SEVILLA : Donc, c'est le suivi mammalogique sur les sites de l'Urdains et de la Plaine d'Ansot. Les sites de la Plaine d'Ansot et des Barthes de l'Urdains font partie de la même unité écologique de la Nive Aval. Propriétés de la Communauté d'agglomération du Pays basque (CAPB), la gestion de ces espaces protégés est assurée par la Ville de Bayonne par le biais de deux conventions signées avec la CAPB. Par délibération du 10 février 2022, le conseil municipal a décidé la constitution d'un groupement de commande avec la CAPB pour l'élaboration d'un plan de gestion commun aux deux sites. Ce plan de gestion s'accompagne d'un programme d'actions nécessitant un suivi coordonné des espèces de mammifères peuplant ces sites. C'est dans ce cadre que la Ville de Bayonne et la CAPB ont décidé de mettre en œuvre une procédure de mise en concurrence commune, en recourant à un groupement de commandes selon les éléments détaillés en note explicative de synthèse. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec la CAPB, ainsi que toute pièce nécessaire dans le cadre de la participation à ce dispositif et sa mise en œuvre.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

27. Exercice 2022 - Soutien au monde associatif - Attribution de subventions

M. LE MAIRE : Cyril Laiguillon, vous avez le rapport habituel qui concerne le soutien au monde associatif et à l'attribution de certaines subventions.

M. LAIGUILLON : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, trois mots tout d'abord, avant de vous présenter la délibération subvention aux associations. Trois mots ou plutôt trois principes forts qui nous ont guidés pour l'attribution des subventions aux associations. Premier axe, une politique d'accompagnement des associations toujours ambitieuses malgré la crise sanitaire qui n'est pas totalement achevée, la Ville poursuit cette politique ambitieuse d'accompagnement des associations et de valorisation. À noter, 121 associations seront aidées pour un montant équivalent à 3 364 000 euros. Nous avons fait le choix, je pense un choix ambitieux, un choix fort, de la stabilité pour cette année 2022. Et je tiens à remercier bien sûr les élus et les services techniques pour toutes les contributions.

Le deuxième axe est un financement adapté à la réalité des besoins. Comme on a dit, la crise sanitaire a considérablement changé la donne pour certaines associations. Et là, je remercie

tout particulièrement Madame Durruty et les services financiers qui ont œuvré pour affiner, décortiquer tous les résultats financiers de certaines associations. Et d'autre part, nous aussi, durant toute l'année, nous allons être très attentifs, à l'écoute des associations en question. Pour chacune d'entre elles, on va les recevoir, on va les aider avec des outils qu'on a comme le Crava, la Maison des associations, le 3Bis, et Yves a parlé de la carte Déclic, c'est un axe fort aussi de notre aide aux associations.

Et un troisième axe, une démarche de critérisation qui sera complétée. Je sais et je suis convaincu pour cette critérisation et j'y crois fortement, et j'en ai fait part lors de la commission Vie associative et je regarde Monsieur Duzert, je sais que c'est un fervent de la critérisation. Je suis très convaincu de cette démarche. Je pense qu'il faut continuer là-dessus et nous allons le faire. C'est vrai que durant le dernier mandat, nous avons énormément travaillé. Cela a porté ses fruits. Nous avons permis de rationaliser, de rendre plus juste, transparent et équitable en faveur de nos associations. Je souhaite continuer ce travail, l'améliorer et le compléter. Je sais que je peux compter sur tous les membres de la commission Vie associative. On va parler aussi des locaux, de la valorisation des aides techniques, mais de la communication aussi. Et un gros projet, un beau projet sur la reconnaissance et la valorisation du bénévolat sera également présenté.

En application des critères retenus pour l'examen des dossiers, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions aux associations au titre de l'exercice 2022, pour un montant de 3 364 356 €, telles que détaillées en note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de financement afférentes.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport, il y a une question de Monsieur Abadie ou tout le moins une intervention.

M. ABADIE : Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Oui, effectivement Cyril, le total des subventions aux associations cette année augmente légèrement de 31 000 euros, je n'ai pas calculé les pourcentages. 1 %, voilà. Tu as parlé de critérisations qui ne sont pas en œuvre pour cette année, tu l'as expliqué, même si la plupart des associations voient leurs subventions à l'identique par rapport à l'an dernier, sauf quelques d'entre elles. Du côté des MVC, nous notons une légère baisse globale pour cette année, mais surtout, nous constatons qu'une structure comme la MVC Saint-Etienne, nous en avons parlé en commission, dans un quartier particulièrement populaire et sanctionné selon nous par une gestion en bon père de famille, avec une baisse au départ, tel que cela nous a été présenté en commission le 25 mars, de 50 000 euros, c'est-à-dire une réduction initiale prévue de 25 % par rapport à l'année dernière. Sur 200 000, 149 000 et des poussières. Depuis, peut-être en lien avec notre intervention en commission, la baisse a été ramenée à 25 000 euros, ce qui est déjà pas mal, ce qui représente quand même moins 12,5 %.

D'un autre côté, il y a une subvention exceptionnelle qui a été votée pour la MVC du Polo Beyris de 37 800 euros comme une prime à une gestion que nous considérons comme très contestable, récompensant ainsi une structure qui *surembauche*, il y a douze salariés actuellement au lieu de sept, huit habituellement, et qui va devoir gérer prochainement et a minima quatre prud'hommes. On déshabille donc Myriam dans un quartier hyper populaire pour habiller Patxi par ailleurs. Du coup, ça instaure une très mauvaise ambiance entre elles. Effectivement Cyril, nous recherchons la logique dans ces mesures, par rapport au soutien de ces trois MVC.

Nous, pour terminer, il nous semblerait particulièrement judicieux, comme l'ont réclamé à plusieurs reprises les trois MVC, de mettre en place un comité de financeurs afin que ces

structures, gérées par des bénévoles, puissent participer ensemble à une réflexion et une prise de décision dans une vraie concertation. *Milesker*. Merci pour votre écoute.

Pardon, Sophie voudrait rajouter.

Mme HERRERA-LANDA : On intervient à deux voix, excusez-moi. S'agissant du secteur sportif, quelques regrets. Il n'y aura pas de surprise parce que même si nous n'avons pas été cités, nous sommes très assidus dans les commissions. La présentation, y compris celle faite en commission, n'intègre pas les évolutions sur les deux derniers exercices, avant ou pendant le COVID mais de préférence sur une année de référence, et ne fait pas non plus - ça c'est plus gênant - apparaître les avantages et contributions en nature, souvent supérieurs aux subventions de fonctionnement et qui peuvent être source d'inégalités notables entre les associations.

Le maintien des subventions à l'euro près dans le domaine sportif ne tient compte ni de l'inflation, ni de l'augmentation très importante du coût des fluides, de l'énergie et tout particulièrement des transports, un poste très important pour le secteur sportif. Autant de charges croissantes qui vont en relation avec les remarques précédentes, impacter toutes les associations dans des proportions fortement différenciées selon leurs contraintes logistiques, immobilières et leur niveau de pratique. Plus on évolue à un niveau qui est haut, plus les frais de déplacement sont élevés.

Des regrets aussi portent sur le fait que le maintien des subventions soit justifié, selon vos propos en commission, par une situation financière très satisfaisante des associations et de leur budget. Cette situation nous paraît être en trompe l'œil car intimement liée à une baisse faible des adhésions sur l'année 2021, mais aussi et surtout aux mesures prises dans le cadre national lors de la crise sanitaire et le « quoi qu'il en coûte », puisqu'à la fois sur les postes en personnel, mais aussi sur les adhésions et les licences, l'Etat et les fédérations ont fait un certain nombre d'efforts pour aider les clubs à passer cette crise.

Ce qui nous chagrine aussi, c'est cette doctrine du statu quo en matière de subvention qui nous semble être contraire à la logique de critérisation, puisque si on est sur un statu quo, c'est que l'on considère que rien n'a bougé au niveau des critères qui ont été mis en œuvre. Ce statu quo est certes facilitateur en matière de négociation, puisque rien ne peut être discuté, mais il nous semble pénalisant pour les associations qui cherchent à se développer, à se diversifier, en particulier celles qui ont cherché à s'adapter à l'évolution de leur environnement et des besoins dans le cadre d'activités, rappelons-le, d'intérêt général. On pénalise aussi les démarches projet, et la recherche de ressources propres n'est en rien valorisée. On arrive à un paradoxe, c'est que quand on va chercher des ressources propres, c'est peut-être un peu ce qu'a expliqué aussi Jean-Marc tout à l'heure par les MVC, on n'est pas valorisé au niveau du soutien.

Cela explique très certainement aussi pourquoi l'Aviron Bayonnais, qui a quand même fait un effort d'autofinancement considérable lié à la perte du ponton en allant chercher des financements publics et privés, n'a pas du tout été aidé à ce jour par la Ville dans un geste de solidarité qui a pesé principalement ou exclusivement sur la section elle-même.

Au titre de ces différents regrets et risques, nous proposons qu'une situation d'étape budgétaire soit programmée en juin avec les clubs et associations afin d'évaluer la nécessité d'un soutien accru lié aux éléments conjoncturels et pour certains structurels que nous venons d'évoquer. Tout cela, car les charges sont croissantes et ces organisations reposent en grande partie sur des bénévoles qui jouent un rôle irremplaçable dans ce secteur social et éducatif, mais qui ont des responsabilités harassantes et ils se plaignent, comme d'ailleurs dans d'autres

domaines, de responsabilités administratives chronophages. Si de plus, ils doivent aller encore davantage chercher des autofinancements, cela va devenir très compliqué d'en trouver.

M. LE MAIRE : Merci. Oui, Cyril Laiguillon.

M. LAIGUILLON : Je vais répondre un petit peu là-dessus. Pour les subventions, vous demandez une clause pour que l'on se revoie, mais c'est prévu. Je parle d'abord pour Madame Herrera, on a reçu toutes les associations sportives, on a fait un état des lieux avec elles, toutes les associations sportives et ça va bien. Donc on ne va pas financer plus des associations qui vont bien. Par contre, on va les écouter, on va travailler avec eux. Je reviendrai sur l'Aviron Omnisports, puisqu'on en a discuté avec votre président. C'est beaucoup de discussions, beaucoup de travail et sur leur projet, on travaille énormément avec leur projet et c'est là où ils nous attendent. Comme vous l'avez dit, les compétitions ont été bouleversées pendant la crise, parfois même interrompues. On a dû s'adapter avec la pandémie et les associations aussi et les bénévoles aussi.

Ce contexte n'a pas permis de faire une critérisation, mais on a reconduit les subventions aux associations, mais en discutant avec elles, bien sûr, et ils étaient très contents de faire cette démarche-là, parce que c'est un signe très fort. Et quand je regarde un peu les villes aux alentours, c'est loin d'être le cas. Nous avons fait un choix ambitieux. L'Etat a fait du chômage partiel. Donc vous dites moins d'adhésions, mais moins de transport, donc moins de coûts d'essence. C'est ce qui coûte le plus cher dans le transport là-dessus. Donc nous, on a bien noté une clause de revoyure avec toutes les associations et pas que sportives. Ce maintien de la critérisation sur les subventions aux associations a été un choix fort, mais de concertation aussi avec nos associations.

Vous parlez aussi de l'Aviron Omnisports. Tout d'abord, l'Aviron Omnisports aussi va très bien, donc avec un excédent budgétaire, il faut le dire. Ensuite, pour l'histoire du ponton, il faut savoir que l'assurance va couvrir à hauteur de 80 % de la dépense. Il faut remercier aussi le Conseil général, Olivier Alleman et Madame Lauqué à hauteur de 12 000 euros. Nous avons mis une subvention qui est de loin la plus haute pour l'Aviron Bayonnais Omnisports de 306 000 euros par an. En discutant avec votre président, il restait à peu près 2 ou 3 000 euros. Par contre, quand je discute avec un président, il reste 2 ou 3 000 euros pour la charge du ponton, moi j'aime bien - et c'est Monsieur Cacareigt qui disait ça, « le Président préside » - en discutant avec lui, je lui ai demandé, il m'a parlé du ponton, j'ai dit « mais c'est quoi le plus intéressant pour vous ? On va parler d'avenir. » Donc on a parlé d'avenir. Sur les padels, 150 000 euros, pour l'éclairage des cours de rempart, 200 000 euros, pour la réhabilitation du mur à gauche du fronton Jean Dager peintures, réfection totale du sol de la cancha, éclairage, protection grillage que je n'oublie pas aussi, nouveaux gradins, 300 000 euros. Est-ce qu'on juge une politique de la Ville sur 1 000 euros, 2 000 euros, sur un accompagnement de plus d'un demi-million d'euros sur des frais, sur une position forte, sur un accompagnement, sur des sections ? La réponse du Président était « merci, vous êtes à nos côtés » et nous sommes très fiers d'être à vos côtés. J'oublie aussi les Échecs, un super projet de l'Aviron avec les Échecs.

Là, on est au rendez-vous, et Monsieur le Président de l'Aviron Bayonnais Omnisports nous a dit « on est au rendez-vous », pour le ponton avec le peu de montant à financer et leur excédent et tous les acteurs, et je tiens vraiment à remercier, parce que c'est un travail d'équipe aussi, d'avoir des élus de la municipalité qui sont aussi au Département, cela nous aide aussi là-dessus.

Pour les MVC. Les MVC, bon père de famille pour la MVC Saint-Etienne, il est vrai. Il est vrai. Très bon père de famille. Je tiens aussi à les féliciter parce que c'est vrai qu'ils ont fait un énorme travail sur Saint-Etienne et je sais que tu es très attentif aussi sur tout ce qu'ils font à

Saint-Etienne. Donc là, les services techniques et peut-être que Madame Durruty pourra en parler mieux que moi, ont épluché les comptes, ont décortiqué, ont travaillé aussi avec eux. Je ne pense pas que ce soit déshabiller Paul pour habiller Pierre ou Patxi. Par contre, il y avait un excédent budgétaire, et tu disais que pendant la commission, c'est vrai qu'on avait dit au début 50 000 euros, par contre, moi, ce que j'aime bien faire, c'est appeler la présidente, discuter avec la présidente. Et elle me dit « mais on a aussi des projets, on voudrait continuer sur certains projets, formation BPJEPS, sur l'organisation d'opérations promotions. » Et je lui ai dit « mais oui, on veut être de la partie avec vous. » Donc on a fait encore une réunion et là, on s'est dit qu'on allait faire une baisse de 25 000. Alors exactement pourquoi, je laisserai Madame Durruty peut-être expliquer mieux pourquoi les 50 000. Mais sur les 25 000, nous avons voulu être accompagnateurs de cette démarche. Donc avec une clause de revoyure, bien sûr, on sera près de la MVC Saint-Etienne. Et bien sûr sur la MVC du Polo Beyris, vous le saviez, il y a des difficultés, j'espère passagères, sur la MVC Polo Beyris. Il fallait être aux côtés de la MVC. On a décidé d'être aux côtés de la MVC du Polo Beyris. Voilà pour quelques éléments sportifs, MVC.

M. LE MAIRE : Merci. Oui, vous voulez reprendre la parole,

Mme HERRERA-LANDA : Je tiens quand même à dire qu'ici, on est bien dans un conseil municipal, je ne me suis pas trompée ? On n'est ni à l'Aviron Bayonnais ni dans un office municipal des sports, parce que j'ai entendu à trois ou quatre reprises « mon président. » Je suis effectivement membre de plusieurs associations bayonnaises, dont l'Aviron Bayonnais. Mais quand je parle ici, et ça va être la remarque suivante, je suis bien en tant qu'élue et en tant qu'élue de tous les Bayonnais. C'est la première chose.

La deuxième chose, la dernière fois que j'ai entendu, « tout va bien, j'ai déjeuné avec les joueuses », il s'agissait des joueuses de l'ASB et on a vu comment ce projet s'est terminé. Je pense que les négociations interindividuelles pour traiter des problèmes d'intérêt général, comme on vient d'entendre à plusieurs reprises, ça ne me semble pas très bien fonctionner. On ne peut pas dire...

M. LE MAIRE : Allez-y.

Mme HERRERA-LANDA : J'arrête de parler, je ne suis pas écoutée.

M. LE MAIRE : Attendez.

Mme HERRERA-LANDA : J'ai dit ce que j'avais à dire. Je n'avais pas terminé mais c'est la moindre des corrections quand quelqu'un vous répond de... Donc là je m'arrête, j'ai dit ce que j'avais à dire sur le problème de (*inaudible* : 2'09'13). Il y a un problème de correction.

M. LE MAIRE : Écoutez, personne ne vous empêche de parler et on peut avoir, comme vous avez quelquefois vous-même des apartés avec vos voisins respectifs, la possibilité d'échanger deux ou trois mots. En tout cas, j'ai compris tout ce que vous avez dit et je l'ai entendu. Monsieur Laiguillon. Rapidement par contre.

M. LAIGUILLON : « Le Président », si cela vous a choquée, moi j'ai été choqué il y a deux conseils municipaux, on parlait justement des Neskak et je pourrais vous passer bien sûr ce qui a été enregistré. Donc vous avez dit qu'il fallait un médiateur qui n'était pas affectivement impliqué. J'ai demandé à trois reprises en commission des Sports de bien me répondre au titre d'adjoint et non pas de dirigeant sportif ou d'acteur sportif impliqué. Cela fait plus de 25 ans que je n'ai pas pris une licence dans un club sportif à l'ASB. Voilà. Donc Président, je ne suis pas dans un CA, je suis un élu, l'élu adjoint aux Sports de la Ville de Bayonne. Je tenais juste à fermer la parenthèse là-dessus.

Et sur les Neskak, écoutez, si vous voulez on peut en parler, même si ce n'est pas le sujet, mais il y a eu plusieurs reprises, plusieurs entretiens et écoutez, on a plutôt de bonnes nouvelles. Alors, peut-être que ça ne plaît pas à tout le monde, mais il y a des bonnes nouvelles qui vont s'annoncer avec les Neskak. C'est du travail en commun qu'on a fait avec l'Aviron Bayonnais, avec les Neskak, avec l'ASB et bien sûr avec l'adjoint aux Sports de la Ville de Bayonne.

M. LE MAIRE : Voilà, Madame Herrera, vous avez la parole et personne ne va vous couper et tout le monde va vous écouter. Soyez rassurée.

Mme HERRERA-LANDA : Non, mais je demande surtout à la personne à qui je réponds de m'écouter. Pour les autres, à la limite, elles font leur choix personnel. Je tiens à dire qu'en commission, quand il s'est agi d'évoquer la problématique de l'équipe de l'ASB féminine, j'ai à plusieurs reprises posé des questions sur lesquelles il m'a été répondu en tant que dirigeant de l'ASB, ou personne qui connaissait les joueuses, parce que « dans les vestiaires », « parce que ceci, parce que cela ». Quand je suis dans une commission, je considère que j'ai affaire à une personne dont le statut est un statut d'élu chargé des Sports. Et j'attends que les propos soient sur ce terrain-là.

La deuxième chose, j'ai fait à plusieurs reprises des propositions pour des médiateurs extérieurs. Ces propositions, quand je parle de médiateurs extérieurs, ce sont des médiateurs qui sont prévus dans les litiges sportifs, qui n'ont pas abouti, je le regrette. Les choses sont ce qu'elles sont aujourd'hui. Nous n'allons pas faire de la politique sportive fiction, parce que ça va être un jeu de poker menteurs. On ne va pas reparler des féminines de l'ASB ce soir, mais c'était juste pour dire que si je l'ai dit, c'est parce qu'à plusieurs reprises, j'attendais la réponse d'un élu que je n'ai pas obtenue. C'est tout. Sur le terrain de ces contributions.

M. LE MAIRE : D'accord. Écoutez, on va rester là. Vous vous êtes expliqués de part et d'autre. Cela concerne des débats dans une commission, je n'y suis pas, beaucoup d'entre vous n'y êtes pas non plus. On a du mal peut-être à suivre, mais en tout cas, on a compris ce qui est dit de part et d'autre. Madame Durruty, vous vouliez dire quelque chose sur ça ?

Mme DURRUTY : Oui, quelques mots simplement pour préciser la méthode qui a été la nôtre. Et je veux préciser ici que Xabier Parrilla Etchart était aussi présent à nos côtés, en compagnie des services financiers et d'Amélie Guyot qui est en charge du contrôle de gestion. C'est un véritable apport que nous avons aussi dans l'équipe de la Direction des finances avec ce poste que nous avons pourvu il y a déjà quelques mois. Vous dire que dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle méthode d'élaboration budgétaire que vous avez louée à chaque présentation budgétaire, il nous fallait, et nous souhaitons aller au bout, considérant qu'il fallait que nous ayons un dialogue de gestion avec les associations de façon à pouvoir tout simplement, avec elles, procéder à une analyse financière. Mais pas que, parce que les chiffres parlent, mais ils ne disent pas tout. Cette analyse et ce dialogue de gestion visés avec six associations qui perçoivent plus de 23 000 euros de subvention, c'était le choix cette année, parce qu'on a quand même passé une heure et demie à deux heures avec chacune d'entre elles et que c'est vrai, nous n'avons pas compté le temps de ces échanges et c'était, je crois, de l'avis de chacune des associations présentes, un dialogue très, très intéressant.

Et je suis pour ma part, et Xabier aussi, plus que satisfaite d'avoir pris cette initiative ou plutôt repris cette initiative, puisque lorsque Michel Soroste était adjoint aux Finances, cet exercice avait eu lieu, je crois, à une ou deux reprises. C'est un mode de fonctionnement que nous souhaitons pérenniser et développer dans les années à venir.

Considérant que nous avons bien sûr fait un point sur l'analyse financière de chacune des associations qui nous a présenté bien évidemment surtout les impacts de la crise financière

sur chacun des comptes de ces associations, soit avec des impacts bien sûr à la fois positifs et pour certains négatifs, être en capacité à regarder les projections 2021 parce que la plupart des comptes n'étaient pas clôturés et que donc, bien évidemment, il nous fallait aussi avoir une vision de l'atterrissage 2021. Et surtout, je vais oser le dire, encore mieux comprendre les projets de développement à court terme, à moyen terme de chacune de ces associations, de façon à pouvoir les accompagner au mieux. C'est vraiment dans ce sens que ce sont tenus ces échanges.

Pour ce qui concerne donc la MVC Saint-Etienne, c'est vrai qu'il faut, comme nous l'avons fait avec chacune des associations, d'abord louer le travail fait et l'engagement fait, et considérer que pour chacune d'entre elles, la crise sanitaire a aussi généré des points difficiles à passer, par exemple la baisse du nombre d'adhérents, par exemple la difficulté de mener à bien certaines animations ou certaines actions. Chacun a essayé au mieux de s'adapter dans cette situation. Considérant que sur la MVC Etienne, l'analyse financière a montré qu'effectivement, sur l'année 2019 et 2020, la situation financière était confortable, de l'avis de chacun et de la position de chacun, considérant aussi qu'une partie des marges de manœuvre de ces deux années avait comme objectif pour l'association d'aller reconquérir justement, notamment, les adhérents qui avaient un peu délaissé l'association et développer un certain nombre d'actions comme le développement des compétences du personnel, et comme certains investissements sur du matériel, voire sur des travaux à réaliser, mais plutôt à moyen terme d'ailleurs.

Donc c'était vraiment le sens de cette analyse. Et considérant aussi que lorsque la commission est intervenue, en fait, le dialogue de gestion n'était pas terminé et que nous les avons reçus au mois de janvier et que là, on était en train effectivement d'ajuster au mieux les choses de façon à considérer qu'il y a d'une part bien sûr la trésorerie dont chacune des associations peut bénéficier, et puis la façon dont on peut réajuster le budget de chacune. Considérant de toute façon qu'une réunion est prévue avec cette association, notamment après l'été, en tout cas avant la fin de l'exercice, et de façon à bien sûr voir si l'ajustement que nous avons proposé dans le cadre du vote de ce soir permet ou non à l'association de boucler son budget 2022, puisque l'exercice 2021 n'était pas totalement clôturé. Et éventuellement, et si le besoin s'en faisait sentir, bien évidemment, proposer une décision modificative le cas échéant.

Mais je crois que sincèrement, tout cela s'est fait dans une démarche extrêmement constructive. Et pour ma part, je suis vraiment ravie que nous ayons lancé cette initiative et elle sera développée dans l'avenir. Alors, pas avec l'ensemble des 121 associations qui bénéficient de subventions, puisque ce sont 121 associations qui bénéficient de subventions. Mais bien évidemment, au fil du temps, essayer de développer cette initiative, parce qu'on a eu des temps vraiment intéressants, y compris sur certaines actions à accompagner pour la collectivité ou pour les financeurs sur les prochains mandats et les prochaines actions qui seront portées par chacune de ces associations.

M. LE MAIRE : Merci, on va passer au vote. Je n'ai pas compris qu'il y avait de votes négatifs sur ce rapport. Vous me confirmez ? Abstention ? Vous aussi, abstention. Vous votez. Et vous ne participez pas au vote ?

M. SEVILLA : Je ne participe pas au vote.

M. LE MAIRE : J'avais deviné Monsieur Sévilla, eu égard à vos responsabilités dans une des associations concernées. Cette délibération est donc adoptée à la majorité requise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Abstention : 4, M. ESTEBAN, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ,
Non-participation au vote : 2, M. MILLET-BARBÉ (en sa qualité de conseiller municipal intéressé) M. SEVILLA (en sa qualité de conseiller municipal intéressé)

28. Exercice 2022 - Subventions aux établissements publics locaux

M. LE MAIRE : Madame Durruty, vous gardez la parole pour le rapport suivant qui concerne les subventions aux établissements publics locaux, trois d'entre eux.

Mme DURRUTY : Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, il est en effet demandé à notre conseil municipal d'approuver les subventions financières de la Ville de Bayonne aux établissements publics locaux (CCAS, Caisse des écoles et EPCC du Sud Aquitain), au titre de l'exercice 2022, selon les détails figurant en note explicative de synthèse, pour un montant total de 2 837 700 euros.

M. LE MAIRE : Sur ce rapport que je mets aux voix, y a-t-il des abstentions ? Vous votez. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29. Journées de sensibilisation à la coopération transfrontalière (FRONT'ACTI) - Attribution d'une subvention à l'Association pour la Coopération Transfrontalière et Inter-territoriale (ACTI)

M. LE MAIRE : On en arrive avec Monsieur Etienne Boutonnet au rapport n°29.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Oui, Monsieur le Maire. Un rapport qui vise à attribuer une subvention à l'association ACTI pour la journée de sensibilisation à la coopération transfrontalière qui avait cette année pour objet le thème de l'identité transfrontalière. Leurs financements ont été heurtés - puisqu'ils font beaucoup d'actions en autofinancement - par l'absence d'étudiants sur le campus. Il s'agissait donc de leur donner un coup de pouce pour organiser cet événement qui met en lumière à la fois la formation dispensée à Bayonne en matière de coopération transfrontalière et, de manière générale, la réflexion scientifique sur le sujet. Donc il est demandé au conseil municipal d'attribuer une subvention de 500 € au profit de l'association pour la Coopération Transfrontalière et Inter-territoriale (ACTI) au titre des journées de sensibilisation à la coopération transfrontalière (FRONT'ACTI) organisées les 4 et 5 mars derniers.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Boutonnet. Pas d'abstentions ni de votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30. Bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers - Année 2021

M. LE MAIRE : Monsieur Xabier Parrilla Etchart va nous présenter maintenant des rapports, n°30 d'abord, le bilan des acquisitions.

M. PARRILLA ETCHART : Oui, concernant des acquisitions et des cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers pour l'année passée. Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année, à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. En application de la réglementation susvisée, il est demandé au conseil municipal de prendre acte du bilan présenté en note explicative de synthèse pour l'année 2021.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre ? Délibération adoptée.

DONT ACTE

31. Remises gracieuses de créances

M. LE MAIRE : Toujours Xabier Parrilla Etchart, les remises gracieuses de créances.

M. PARRILLA ETCHART : Oui, Monsieur le Maire. Il est demandé au conseil municipal de répondre favorablement à des demandes de remises gracieuses de créances pour des factures impayées relatives aux services périscolaires et à la régie municipale des eaux, tout en laissant une part du montant dû à la charge des intéressés. En l'occurrence, le total des factures impayées s'élève à 1 992,11 euros et le montant des remises gracieuses à 1 494,08 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MARCHÉS PUBLICS

32. Fêtes de Bayonne - Location temporaire de blocs douches et blocs WC et prestations accessoires - Signature de l'accord-cadre

M. LE MAIRE : Jean-Marc Salanne maintenant, rapport 32.

M. SALANNE : Merci Monsieur le Maire. La première délibération concerne les marchés publics, concernant les Fêtes de Bayonne et la location temporaire de blocs douches et blocs, WC et de prestations accessoires et la signature de l'accord-cadre. Pour les besoins de l'organisation des Fêtes de Bayonne, la Ville doit augmenter de manière très sensible sa capacité en sanitaires publics en procédant à la location temporaire de blocs sanitaires et de blocs douches. Le précédent accord-cadre ayant pris fin, il est demandé au conseil municipal, à l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert lancée, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir pour une durée d'un an, reconductible deux fois dans les conditions précisées en note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

33. Fourniture et mise en place de gobelets réutilisables – Marché n°18035 - Lot 1 Fêtes de Bayonne – Avenant n°2 de prolongation

M. LE MAIRE : Madame Bisauta, il vous revient de présenter ce rapport, certes de marché public, mais concernant les « baso berri » autrement appelés gobelets réutilisables.

Mme BISAUTA : Merci, Monsieur le Maire. Par délibération du 5 avril 2018 la Ville a confié à la société Ecocup un marché de fourniture et de mise en place de gobelets réutilisables à l'usage des consommateurs, s'appliquant aux éditions 2018 à 2021 des Fêtes de Bayonne et de la Foire au jambon. S'agissant du lot n°1 concernant les Fêtes de Bayonne, la crise sanitaire de la COVID-19 n'a pas permis l'exécution de ces prestations pour les éditions 2020 et 2021 et s'est en outre traduite par des tensions internationales imprévisibles sur l'approvisionnement de ces fournitures. Il ressort de ce contexte, tel que précisé en note explicative de synthèse, l'impossibilité matérielle pour la Ville de concilier les délais inhérents à la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de mise en concurrence avec les délais requis pour la livraison effective des gobelets nécessaires à l'organisation de l'édition des fêtes 2022. En conséquence de ces

circonstances imprévisibles et afin de garantir une livraison pour juillet 2022 et pour les des Fêtes de Bayonne de cette année, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prolonger par avenant et aux conditions actuelles le marché signé avec la société Ecocup jusqu'au 25 aout 2022.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstentions de votes contre ? La délibération est adoptée. Monsieur Ugalde, vous me souffliez tout à l'heure qu'il serait peut-être intéressant de rappeler ici que nous avons amélioré le dispositif concernant les WC publics par rapport à la dernière édition de la Foire au jambon.

M. UGALDE : C'est une remarque fort judicieuse qui avait été faite. Je le dis en particulier à Sophie qui avait mené ce combat aussi avec beaucoup de légitimité. Je crois qu'il est important que la Foire au jambon s'adapte à de nouveaux comportements, à de nouvelles masses de fréquentation dans la ville. Et donc, effectivement, il n'y a pas que les Fêtes de Bayonne. La Foire au jambon a intégré le fait qu'il fallait être mieux équipé, géographiquement parlant aussi, en termes de maillage d'urinoirs pour être clair. Donc c'est ce qui sera fait pour cette édition aussi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

34. Prestations d'accueil, de gardiennage et de sécurité à l'occasion de diverses manifestations - Signature des accords-cadres

M. LE MAIRE : Merci. On continue avec les marchés publics et Jean-Marc Salanne va prendre le rapport 34.

M. SALANNE : Le rapport 34 concerne les prestations d'accueil, de gardiennage et sécurité à l'occasion des diverses manifestations et à signature des accords-cadres. La Ville de Bayonne organise tout au long de l'année un certain nombre de manifestations pour lesquelles elle se doit d'assurer aussi bien la sécurité de ses biens que celle des publics accueillis. En complément des missions générales de police assurées par les services de la police nationale et municipale, la Ville est amenée à faire appel à des sociétés spécialisées pour répondre aux nombreux besoins de gardiennage et de sécurité mais également d'accueil des publics. Les accords-cadres en cours arrivant à expiration, il convient de procéder à leur renouvellement selon les éléments détaillés en note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits contrats.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre cette délibération ? Délibération qui est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

35. Contrôle technique réglementaire du patrimoine communal - Années 2022 à 2024 – Lot 1 secteur nord - Lancement de la consultation des entreprises et signature du contrat

M. LE MAIRE : Monsieur Salanne vous poursuivez avec le rapport 35.

M. SALANNE : Il concerne le contrôle technique réglementaire du patrimoine communal. Le règlement de sécurité des établissements recevant du public et le Code du travail imposent des contrôles périodiques réglementaires sur des équipements assurés par des organismes agréés auxquels s'ajoutent des vérifications de la conformité des travaux effectués sur le patrimoine bâti. Le marché public relatif au secteur nord de la ville n°20103, attribué à la

société VERITAS a été résilié à la suite de graves défaillances de l'entreprise titulaire. Il convient donc de lancer une procédure de mise en concurrence afin de réaliser les prestations afférentes à ce lot pour la période 2022/2024. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, sur la base du dossier de consultation, à lancer la consultation en la forme d'un appel d'offre ouvert et à signer l'accord-cadre à intervenir pour une durée n'excédant pas le 31 décembre 2024. En précisant que les absences, ce sont des absences sur les contrats de la société VERITAS qui ne réalisait pas son travail, qui font que nous remettons en place le marché.

M. LE MAIRE : Merci pour la précision. Il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre. Cette délibération est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

36. Location et entretien de copieurs multifonctions - Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS - Lancement de la consultation des entreprises et signature de l'accord-cadre

M. LE MAIRE : Monsieur Salanne, le dernier rapport que vous présentez, c'est le rapport 36.

M. SALANNE : Le rapport 36 concerne la location et l'entretien de nos copieurs multifonctions et la constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS. Une consultation doit être lancée afin d'assurer le renouvellement du parc de copieurs multifonctions installés au sein des services municipaux, dans les établissements scolaires ainsi qu'au CCAS. Selon les caractéristiques définies en note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution du groupement de commandes avec le CCAS, au lancement de la consultation, à la signature du marché ainsi qu'à la prise de toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit accord-cadre.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE DE LA VILLE

37. GIP DSU - Appel à projets 2022 - Attribution d'une subvention à l'association Compagnie Nanoua

M. LE MAIRE : Marie-Noëlle Larré présente le rapport 37 sur le GIP DSU.

Mme LARRÉ : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de l'appel à projets 2022 du GIP DSU sur l'attribution d'une subvention à l'association Compagnie Nanoua. Dans le cadre du Contrat de ville de l'Agglomération Pays basque, le GIP-DSU a lancé un appel à projets ayant pour cible les quartiers prioritaires et devant bénéficier directement aux habitants de ces quartiers. La Ville se propose ainsi d'accompagner l'association Compagnie Nanoua pour le projet « les Audacieux.ses » détaillé en note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de la subvention à ladite association pour un montant de 5 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE LINGUISTIQUE

38. Association Euskaltzaindia /Académie de la langue basque - Reconduction de la convention de partenariat pour la période 2022 - 2025

M. LE MAIRE : Xabier Parrilla Etchart, avec l'association Euskaltzaindia.

M. PARRILLA ETCHART : Oui, Monsieur le Maire. L'Académie de la langue basque et sa reconduction, la reconduction de la convention de partenariat qui nous lie à elle de 2022 à 2025. Depuis 2016, notre Ville s'est engagée dans une démarche partenariale avec l'Académie ayant conduit à la signature de deux conventions successives couvrant les périodes 2016-2018 et 2019-2021. Les parties souhaitent renouveler ce partenariat dans des conditions identiques aux précédentes conventions. Pour l'année 2022, six projets détaillés en note explicative de synthèse ont été retenus. L'un en particulier, se tiendra à la fin de ce mois, puisque lors d'une journée pour laquelle il y aura deux parties, le matin, l'assemblée plénière qui se tiendra ici au Grand Salon et l'après-midi, une cérémonie d'intronisation des nouveaux académiciens correspondants.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat correspondante et les avenants pouvant s'y rattacher au cours de la période 2022-2025 ainsi que d'approuver le versement de la subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1 500 euros et d'une subvention exceptionnelle de 1 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstentions ? Oui, Monsieur Mathieu Bergé.

M. BERGÉ : Nous souhaiterions partager quelques réflexions avec vous, notamment sur la politique linguistique, et un peu au niveau national, mais aussi au niveau local. Bien évidemment, nous voterons cette délibération en matière de politique linguistique - nous souhaiterions peut-être en voter davantage - qui lie la commune de Bayonne à Euskaltzaindia, l'Académie de la langue basque qui, il y a quelques mois, avait notamment organisé dans ces lieux un colloque sur la censure de la loi Molac et auquel j'ai eu l'occasion de participer. D'ailleurs, j'ai été sollicité par Euskaltzaindia pour écrire un article sur ce que j'avais pu développer ce jour. Sans vous faire la lecture du contenu de l'article, j'évoquerai avec vous les trois idées principales que j'ai développées dans cet article et qui affectent la politique linguistique, notamment en faveur de l'Euskara sur notre territoire.

Premièrement, la crise de la loi Molac est le produit de l'absence d'une doctrine républicaine en matière de politique linguistique, et ce depuis très longtemps, on peut remonter à la Révolution française. La crise a révélé la réalité d'un État schizophrène, nationaliste-jacobin, à Paris, et le plus souvent facilitateur et partenaire de la politique linguistique et des territoires dans sa représentation locale. Je parle essentiellement du corps préfectoral. Ce n'est pas obligatoirement le cas pour l'Éducation nationale.

Deuxièmement, cette crise a montré la nécessité de construire un nouveau contrat social en matière de politique linguistique, car le bricolage institutionnel dans lequel se sont construites les différentes politiques linguistiques, même s'il a pu permettre d'obtenir des résultats positifs, ne répond pas à la fragilité constitutionnelle de l'édifice et ne le protège pas de possibles fièvres politiques qui pourraient tout remettre en question. Je crois que c'est ce qu'on a vu avec cette censure.

Enfin, et cela nous concerne davantage, j'évoque pour conclure que malgré ce contexte fragile, nos collectivités territoriales pourraient faire déjà plus, en commençant par notre commune et

la Communauté d'agglomération Pays Basque, comme la loi le permet en matière notamment de documents bilingues, d'accueil du public, de communication, de formation des personnels, d'accueil périscolaire des enfants, d'apprentissage, d'initiatives personnelles.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, je nous invite à toujours nous indigner lorsqu'est remis en question le fragile édifice de politiques publiques construites par et autour de l'Office Public de la Langue Basque. Mais je nous invite également à porter un regard objectif sur ce que nous faisons par rapport à ce que nous pourrions faire pour ne pas, à notre tour, comme l'Etat, être pris de schizophrénie. Il serait donc temps, je pense, sur ce mandat, de réarmer notre politique linguistique au sein de la commune de Bayonne, mais pour relever ce défi qui ne nous est pas empêché notamment par la Constitution. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce que vous voulez commencer à répondre à ces sujets ?

M. PARRILLA ETCHART : Deux choses très rapidement, puis Christine prendra la suite. Simplement pour dire que nous partageons et votre constat et l'envie de mieux faire au sein de nos collectivités territoriales pour défendre notre chère langue, la langue de ce territoire, une des langues de ce territoire. D'une part, je veux valoriser le fait que nous sommes maintenant en ordre de marche pour engager un nouveau plan de la langue basque. Nous avons la grande chance et le bonheur d'avoir accueilli pas plus tard que lundi dernier, notre nouvelle cheffe de service Politique linguistique qui sera Aines Achiary qui nous rejoint et qui, après avoir fait connaissance avec l'ensemble des services, sera en ordre de marche très rapidement.

D'autre part, nous pouvons nous engager, nous attendons son arrivée pour voir cela ensemble, on peut s'engager sur le fait que l'on se verra dans le cadre d'une réunion de la commission municipale avant la mi-juillet.

M. LE MAIRE : Madame Martin-Dolhagaray.

Mme MARTIN- DOLHAGARAY : Si vous me le permettez, Monsieur le Maire, une précision. Dans le cadre de ma délégation, j'ai apporté un intérêt tout particulier à la politique linguistique, vous le savez, à savoir que dans la construction du schéma directeur Petite enfance, aussi bien que celui de l'Enfance qui est en construction également, nous avons un regard tout particulier sur justement cette volonté de faire en sorte de développer la politique linguistique, de faire en sorte d'accueillir le plus de publics possibles. Nous avons un partenariat très développé avec l'OPLB qui fait en sorte que justement, nous avons d'ores et déjà - en dehors du travail de commission qui va se mettre bien entendu en place - mais nous avons d'ores et déjà initié des rendez-vous dans le cadre des inscriptions des petits, par exemple sur les TPS. Nous avons fait en sorte qu'en partenariat avec l'OPLB, il y ait une information plus conséquente auprès des parents d'élèves pour qu'ils connaissent bien la richesse que cela peut être pour un enfant d'avoir deux langues, enlever un petit peu d'appréhension parfois aussi par rapport à des jeunes parents qui ne seraient pas locuteurs et qui hésiteraient à inscrire leur enfant.

Je pense que ce travail est déjà en route, bien que n'ayant pas été forcément formalisé dans un cadre un peu particulier au niveau des compétences techniques qui pourraient éventuellement nous manquer. Mais je ne peux pas entendre dire qu'on est à l'arrêt. Au contraire, on a effectué un travail très conséquent. Alors, on ne fait peut-être pas assez savoir ce qu'on fait, mais en tout cas on est très efficace, on avance et on avance à marche forcée.

M. LE MAIRE : Oui, Monsieur Abadie.

M. ABADIE : Oui effectivement, nous vous rejoignons dans les propos que vous venez de tenir. Je crois que c'est important que le taux de scolarisation en langue basque dans les écoles bayonnaises augmente, puisqu'on est les derniers au niveau du BAB, avec 15 % contre 25 % à Biarritz pour ne pas les citer. De même, il serait utile que la commission de la langue basque puisse se retrouver un peu plus souvent qu'une fois tous les ans et demi. Et aussi, on constate qu'avec l'embauche d'Aïnes aujourd'hui sur un temps plein, il manque encore un demi-poste, ce qui était le cas avant. Il y avait un poste et demi avec Monsieur Jaureguiberry et Monsieur Salaberria.

Donc, pour nous il y a du travail et je crois que l'on peut vraiment être beaucoup plus performant, en tout cas au niveau de la Ville de Bayonne, pour développer l'apprentissage de la langue basque.

M. LE MAIRE : Bien, merci. On peut certainement toujours faire mieux, on est bien d'accord qu'il y a une marge de progression là-dessus. Vous avez tout à l'heure dit, Monsieur Bergé, et vous nous avez donné la primeur de votre texte qui va paraître sur la schizophrénie de l'Etat, je suis bien d'accord, y compris sur le terme que vous avez employé, parce qu'avec la loi Molac on a quand même vécu quelque chose d'absolument exceptionnel, même s'il faut bien reconnaître, la catastrophe n'est pas arrivée. Exceptionnel parce qu'on voit une loi votée assez largement, certains sont venus dire « par surprise », mais elle a été votée largement. Elle a été votée largement sauf qu'elle a fait l'objet d'une saisine du Conseil constitutionnel. Évidemment, certainement, et cela a beaucoup été dit : parce qu'un ministre de l'Éducation l'a souhaité. Personne, y compris au gouvernement, n'a contesté cette version.

Il faut croire que c'est vrai, parce que si le Conseil constitutionnel saisi n'a pas pu faire autrement qu'au visa de l'article 2 de la Constitution - la langue de la République est le français - est venu donc censurer la loi Molac sur au moins deux de ces dispositions, les signes diacritiques d'une part, et l'enseignement immersif, comme tout le monde le sait ici. Cette invalidation par le Conseil constitutionnel aurait pu avoir des effets - mais vous le savez parfaitement et vous le dites certainement dans le papier que vous avez préparé - des effets désastreux sur l'enseignement au Pays basque. Et pourtant, il n'en a rien été.

Il se trouve que le Premier ministre Castex a eu la bonne idée de venir sur un tout autre sujet à la Maison des associations notamment, qui était le centre départemental et qui est toujours d'ailleurs le centre départemental de vaccination, pour venir constater la qualité de l'organisation de ce centre départemental, je le dis au passage, mais que ça a été une occasion inouïe que de pouvoir, j'allais dire, « l'alpaguer », mais c'est un peu ça, sur ce sujet. Il a été très attentif, lui et ceux qui l'entouraient, et notamment son conseiller spécial à l'Éducation et à l'Enseignement supérieur, un certain Monsieur Delaunay, professeur d'université par ailleurs, et qui donc a écouté ce que les parlementaires de tous bords, de tous bords, les élus parmi lesquels je me trouvais pour demander effectivement que l'Etat veuille bien rétablir les choses. Ce qui a été fait au travers d'une circulaire qui a permis ainsi, en dehors de la situation de Larrau qui n'a pas été réglée encore, mais qui pourrait l'être assez rapidement, qui a permis malgré tout d'ouvrir ces classes immersives.

C'est satisfaisant et ce n'est pas satisfaisant parce que le cadre juridique est quand même en friche, on va le dire. Mais il y a de la part de ce gouvernement et ce n'est pas pour l'encenser, parce que je viens de dire que son ministre de l'Éducation n'avait certainement pas été très inspiré lorsqu'il a un peu forcé un certain nombre de parlementaires à saisir le Conseil constitutionnel. Il n'en fallait que 60 et il y en avait 61, d'ailleurs quatre ou cinq qui ont été inscrits sur cette liste par surprise et qui ne voulaient absolument pas saisir le Conseil constitutionnel, je n'en dis pas plus. Ce n'est pas très beau. Ce n'est pas très beau.

Il n'en reste pas moins vrai qu'aujourd'hui et fort heureusement, les pratiques anciennes qu'on a dans ce pays pour l'apprentissage de la langue, la manière dont on gère la question des relations entre les collectivités territoriales, qu'il s'agisse des communes ou de la Communauté d'agglomération, pour les bâtiments dans lesquels ces enseignements sont assurés, on voit qu'aujourd'hui il y a malgré tout une forme de compréhension qui se fait. Donc bon, c'est déjà une bonne chose, mais on ne va pas se satisfaire de cette situation de non-droit. Et on est quelques-uns ici, vous en êtes, je sais, pour considérer qu'il faudra bien réviser la Constitution, peut-être pas dans l'article 2, parce qu'à mon avis il faut être réaliste, mais peut-être dans les articles à partir de 70 où on pourrait très bien imaginer que l'on puisse donner enfin, enfin, un cadre législatif aux langues régionales et minoritaires.

Dans une interview que Mediabask a faite, où elle a invité chacun des candidats à l'élection présidentielle à se prononcer, j'ai vu un certain nombre de candidats pour, y compris d'ailleurs Monsieur Macron, Président sortant, candidat à sa succession, pour venir souhaiter en effet de donner un peu plus de clarté à cela. Il n'est pas le seul. C'est aussi le cas de la plupart des grands leaders politiques, des partis républicains de ce pays.

Mais les choses n'avancent pas aussi vite qu'on le voudrait, et j'en suis bien d'accord. Et cet épisode Molac montre que l'on fait un pas en avant et deux pas en arrière. Heureusement que les territoires résistent et il faut continuer à résister. Je ne suis pas là en train de dire que la formation « Résistons » est dans la bonne voie, vous avez bien compris, mais c'est la résistance dans le sens que vous avez bien compris. *(Rires)*

Madame Capdevielle.

Mme CAPDEVIELLE : Juste deux mots, merci, Monsieur le Maire de me donner la parole. Chers collègues, je viens de regarder sur le site de l'Assemblée nationale le vote de cette proposition de loi, ce n'était pas un projet de loi. C'était Paul Molac qui initialement était un député proche de la République en Marche, plutôt un député breton très engagé, très, très engagé dans le mandat précédent, également en faveur des langues régionales. Pour être tout à fait honnête quand même, la plupart des votes contre - ce n'est pas une proposition de loi qui a été votée à une très grande majorité - c'est principalement... mais c'est intéressant de regarder : aucun vote contre au groupe Les Républicains, aucun vote contre au groupe socialiste, par contre, beaucoup de votes contre au Modem, beaucoup de votes contre, 54 si l'on additionne les votes du Modem et les votes de La République en Marche, on dépasse les plus de 61. Vous l'avez tous, vous tapez « loi Molac », le détail du vote, c'est une réalité. Ce qui est aussi une réalité, c'est que les parlementaires qui ont saisi le Conseil constitutionnel étaient des parlementaires qui appartenaient au groupe La République en Marche et au Modem, exclusivement.

Il faut quand même rappeler les choses et rappeler qu'il n'y avait aucun député de gauche qui avait saisi le Conseil constitutionnel. Quand nous n'avons pas pu ratifier la Charte européenne des langues régionales, c'est parce que le Sénat, majoritairement de droite, s'y est opposé formellement, alors que là par contre, effectivement, il y avait sur les bancs de l'Assemblée nationale un vote très largement majoritaire. Alors effectivement, face à l'émoi des parlementaires dans les régions, parce qu'ils avaient été saisis par évidemment tous les secteurs associatifs, il y a eu des réactions. Mais il est évident qu'aujourd'hui, l'insécurité juridique demeure et que tant qu'il n'y aura pas un texte... parce que cela fait quand même dix ans qu'on n'a pas touché une virgule de la Constitution. Peut-être que la future majorité aura quand même l'occasion... parce que c'est quand même bien le problème, c'est qu'il y a le problème de la Constitution, mais de toute façon, personne ne pourra se satisfaire de circulaires, en fait de consignes données par l'administration, et ce, quelles que soient d'ailleurs les langues régionales, puisque l'on se rend compte que c'est l'ensemble du territoire et

l'ensemble des langues de métropole et d'outre-mer d'ailleurs, qui sont concernées. Tant qu'il n'y aura pas de la part d'un exécutif et d'un législatif, la volonté commune, tant que l'initiative ne viendra pas, je le répète, parce que c'est toujours un échec quand ça vient du législatif, c'est comme ça, c'est la Constitution de la Cinquième République qui est malheureusement comme ça. Mais tant que ça ne viendra pas de l'exécutif, tant que l'exécutif ne le portera pas lui-même, l'exécutif majoritaire, l'exécutif en place, ce sera extrêmement difficile d'avancer dans ce sujet. Je crois que ceux qui connaissent un peu le fonctionnement de nos institutions, malheureusement, savent que pour que l'on puisse faire passer ce type de réforme, il faut nécessairement que ce soit porté par un exécutif.

M. LE MAIRE : C'est toujours mieux, c'est sûr. Quand on voit la proportion de propositions de lois qui sont adoptées, c'est epsilon effectivement, et surtout sur des sujets de cette nature. Tout à fait. Merci Madame Capdevielle.

Monsieur Ugalde vous vouliez ajouter quelque chose.

M. UGALDE : Ce sera très rapide, mais c'est simplement pour que l'on revienne sur notre bonne terre bayonnaise en rappelant que nous avons des engagements que nous honorons. D'abord, il n'y a pas de hasard peut-être à ce que le débat de fond dont a parlé Mathieu Bergé tout à l'heure se soit déroulé dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville de Bayonne, à mon avis. C'est que j' imagine que cette mairie, cette ville est considérée aujourd'hui comme particulièrement sensible à ce type de vrais combats dont on vient de parler. D'ailleurs, j'ai en mémoire aussi l'intervention de notre maire, sans ambiguïté à ce sujet.

Je vais être simplement basique sur des éléments de programmation tout récents pour vous dire quand même - parce que cela fait aussi partie des informations réconfortantes - que le cabaret de la Luna Negra affichait complet à deux reprises, le 15 février et le 20 février pour deux propositions de théâtre en langue basque « Iki mihi klik » le 15 février, Besteen kalea le 22 février. Et pour être complet, je rappellerai aussi le succès surprenant et je dirais, réconfortant, de Cyrano en langue gasconne avec 307 spectateurs au théâtre de Bayonne aussi. Qui aurait pu dire des choses comme ça il y a encore une petite dizaine d'années dans cette ville ? Donc il y a aussi des raisons d'espérer et d'être aux côtés de tous ceux qui se battent pour nos langues régionales.

M. LE MAIRE : Voilà un signe d'espoir. Merci Monsieur Ugalde. On l'a voté là ou pas ? Je ne sais plus. On ne l'a pas voté. Je mets aux voix cette délibération. Je vous rappelle qu'il s'agit de la 38, c'est uniquement la reconduction de la convention. J'ai compris que tout le monde était d'accord, mais pas d'abstention ni de vote contre ? C'est donc adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

39. Modification du tableau des effectifs

M. LE MAIRE : Madame Durruty, voulez-vous présenter le rapport 39 ?

Mme DURRUTY : Oui, un rapport classique de modification du tableau des effectifs. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs, telle que détaillée en note explicative de synthèse, qui comprend la création de 5 postes et pour faire suite aux décisions d'avancement de grade et de promotions internes du 22 mars 2022, la création de 43 postes et autant de suppressions permettant de créer les nouveaux grades des agents concernés.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport, vous ne prenez pas part au vote, c'est bien clair. Vous ne prenez pas part au vote, Monsieur Bergé ? Encore faut-il que vous me le confirmiez (*rires*). Je pensais. Vous ne prenez pas part au vote. La délibération est néanmoins adoptée. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH (avec mandat), Mme BROCARD, M. ESTEBAN, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

40. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Attribution aux cadres d'emplois des puéricultrices territoriales et des auxiliaires de puériculture

M. LE MAIRE : Madame Durruty, rapport 40

Mme DURRUTY : Oui, un rapport que nous retrouvons aussi régulièrement, qui concerne le régime indemnitaire et qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, le RIFSEEP, et qui cette fois, concerne le cadre d'emplois des puéricultrices territoriales et des auxiliaires de puériculture. Engagée en 2017, la mise en place du RIFSEEP poursuit des objectifs de simplification et d'harmonisation du paysage indemnitaire des agents publics. Il s'est substitué à la quasi-totalité des différentes primes existantes. L'extension de ce dispositif à l'ensemble des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale requiert des actualisations au fur et à mesure de la parution des différents textes d'application. Suite à l'évolution des statuts particuliers de certains cadres d'emploi de la filière médico-sociale, il est proposé au conseil municipal d'approuver les mesures d'actualisation du régime indemnitaire afférent décrites en note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Merci. Sur cette délibération, il y a des... Non-participation au vote. Monsieur Esteban ne participe pas au vote. Et le groupe de Monsieur Bergé non plus, c'est bien noté. La délibération est néanmoins adoptée. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH (avec mandat), Mme BROCARD, M. ESTEBAN, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

41. Santé au travail - Adhésion aux services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et mise à disposition d'un local médical

M. LE MAIRE : Madame Brau-Boirie, vous avez le rapport 41.

Mme BRAU-BOIRIE : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de la santé au travail de nos agents, adhésion au service du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et mise à disposition d'un local médical. La Ville de Bayonne adhère depuis plusieurs années au service de médecine professionnelle et préventive créé par le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques (CDG64). Le conseil d'administration du CDG64 a décidé de proposer aux collectivités du département une nouvelle convention intégrant les évolutions réglementaires en matière de santé au travail avec la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire autour du médecin de prévention. Ce dispositif détaillé en note explicative de synthèse s'accompagne de la mise à disposition d'un local médical et du mobilier nécessaire.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes des conventions et de l'avenant à intervenir avec le CDG64, joints en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre ? Adopté. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SPORTS

42. Construction d'un centre de formation et de performance au Complexe Jean Dauger – Marché de conception-réalisation n°21041 conclu avec le groupement ETCHART - Avenant n°2

M. LE MAIRE : Dernier rapport, c'est Monsieur Cyril Laiguillon qui va le présenter, le rapport 42, c'est pour une modification d'un avenant à un marché.

M. LAIGUILLON : Merci Monsieur le Maire. Construction d'un centre de formation et de performance au complexe Jean Dauger - Marché de conception-réalisation n° 21041 conclu avec le groupement ETCHART - Avenant n°2. Dans le cadre du projet de construction du centre de formation et de performance AB CAMPUS, sur le site du stade Jean Dauger, un marché de conception-réalisation a été conclu avec le groupement d'entreprises représenté par la SELARL AROTCHAREN (mandataire phase conception)/ETCHART CONSTRUCTION (mandataire phase réalisation). Par délibération du 9 décembre 2021, le conseil municipal s'est prononcé sur un premier avenant à ce marché concernant le phasage des travaux. Aujourd'hui, les études de conception étant achevées, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur un second avenant permettant d'actualiser le montant du marché de conception-réalisation selon les précisions apportées par la note explicative de synthèse. Il s'agit également de prendre en compte une opération de restructuration de l'intervenant en tant que Bureau d'études VRD au sein du groupement.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Herrera, vous avez la parole.

Mme HERRERA-LANDA : Monsieur le Maire, chers collègues, exclusivement assuré par des contributions publiques, l'AB Campus dotera l'AB Rugby Amateur, les féminines de l'ASB et l'Aviron Bayonnais Rugby Pro d'un centre de formation et de performance aux standards actuels adaptés aux fortes exigences de la pratique du haut niveau, je tiens à souligner, qu'elle soit amateur ou professionnelle. Le sport professionnel n'a pas le monopole de la pratique du haut niveau, il est bien de rappeler qu'il en existe un versant amateur et un versant professionnel.

Nous nous félicitons du travail récemment accompli sur ce chantier, qui a permis d'économiser 3,98 % par rapport au budget initialement prévu, c'est-à-dire 311 000 euros. En revanche, le découpage financier qui est présenté dans cette délibération confirme le déséquilibre certain entre les deux composantes d'AB Campus : 4 552 000 euros pour la partie Aviron Bayonnais Rugby Pro, et halle sportive et 1 942 000 euros pour le centre de formation AB Rugby Amateur pour les féminines de l'ASB, le Campus des métiers et la Direction municipale des sports. Ce découpage confirme en quelque sorte nos craintes déjà exprimées lors du conseil municipal du mois de décembre et en commission Sports quant à un usage partagé équilibré entre ces deux catégories d'utilisateurs et d'utilisatrices.

Rappelons que les exigences de la pratique du haut niveau amateur, féminin et masculin, sont à présent très élevées en matière de volume d'entraînement souvent bi-quotidien et d'accès quasi permanent à des équipements spécialisés. Il n'est pas envisageable de cantonner ces utilisateurs à un accès aux équipements en fin de journée. La convention d'usage de l'AB

Campus, dont la rédaction et la responsabilité incombent à la Ville, aura pour enjeu essentiel d'assurer la réponse aux besoins de l'ensemble des acteurs concernés par une mutualisation équilibrée et réciproque de l'usage des espaces, entre la partie attribuée aux sports professionnels et celle attribuée aux sportifs amateurs de haut niveau.

Lors de la dernière commission des Sports, il nous a été indiqué que le travail de rédaction des conventions ou de la convention d'usage n'était pas encore engagé, alors que nous l'avions déjà demandé sur la commission et le conseil municipal précédents. Nous renouvelons notre demande d'échanges au plus tôt sur ce sujet qui, au regard des enjeux et d'intérêts parfois divergents, pourrait s'avérer complexe et long. Cet équipement, mobilisant plus de sept millions d'euros d'argent public, ne doit pas créer de nouvelles tensions, difficultés et frustrations.

Nous souhaitons que ces conventions soient travaillées le plus tôt possible, on va dire avec une procédure qui va s'apparenter à du travail de dentelle, si on peut s'exprimer ainsi en matière juridique, en respectant les différentes catégories d'usagers et en assurant un plein emploi de l'équipement et une réelle « rentabilité sociale », si je peux me permettre cette expression, y compris par l'ouverture à des non-pratiquants du rugby de compétition, nous pensons particulièrement au sport santé et aux scolaires. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci. Allez-y, commencez.

M. LAIGUILLON : Sur ce projet qui est structurant pour notre Ville, pour le sport et pour l'AB Rugby Pro, mais aussi pour le sport amateur, et je tiens aussi à féliciter le groupement AROTCHAREN et ETCHART parce que c'est vrai qu'ils ont répondu à plusieurs exigences et surtout aux attentes. On a enlevé de la structure sur le rugby pro, on l'a bien sûr mutualisé, on a travaillé avec tout le monde pour que toutes les attentes soient au maximum. Dans vos questions, on sent un peu la peur que le rugby pro pénalise le sport amateur. Je ne suis pas là pour rassurer tout le monde, mais c'est vrai que le rugby pro a fait des efforts sur les mètres carrés. Sur le sport féminin et sur le sport amateur, on a répondu à toutes les attentes et surtout le constructeur : le vestiaire, l'infirmerie, l'espace rugby. On a même mis en place des clés pour pouvoir passer de telle heure à telle heure, sans qu'il y ait un conflit d'usage là-dessus. Et tous les intervenants ont été plutôt satisfaits de ce travail en commun.

Bien sûr, vous parlez aussi de travailler sur un cadre juridique. Bien sûr que l'on va travailler sur des modalités d'usage, sur un fonctionnement sur cette pépinière de sportifs, c'est un travail qui va être mis en place. Bien sûr qu'on reviendra vers vous pour la commission Sports où on pourra travailler ensemble sur cette démarche de co-construction, avec tous les acteurs qui seront autour de la table. Je pense que c'est une très belle réussite. C'est un tournant. On a eu le sport professionnel où l'Aviron avait loupé il y a une quarantaine d'années. Mais maintenant, je pense qu'avec cet outil, le sport professionnel et amateur pourra rebondir et on permettra de faire une fabrique d'athlètes de haut niveau.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Laiguillon, vous avez dit l'essentiel. J'ajouterai juste quand même qu'il soit bien compris, mais vous l'avez forcément bien compris, mais je le dis pour ceux qui nous écoutent et éventuellement sur le net, c'est que l'on a la maîtrise d'ouvrage, nous, Ville, de cet équipement. Si on a souhaité d'ailleurs en avoir la maîtrise d'ouvrage, c'était entre autres, pas que mais entre autres, pour pouvoir faire en sorte qu'aucun droit réel ne soit accordé à la SASP. Cela veut dire que l'équipement reste entièrement municipal pour permettre de garantir sa mutualisation. Vous posez à juste titre que garantir la mutualisation c'est se mettre d'accord sur la convention. Vous avez raison de souligner cet aspect des choses de la convention d'occupation. Les travaux ont commencé déjà, ils sont en cours. Ils ont commencé, il n'y a aucun doute là-dessus. À ce stade, bien sûr, nous n'allons pas donner de détails des choses, sauf que la discussion se poursuit. Il y aura une présentation, Monsieur Laiguillon, qui

sera faite en commission des Sports le moment venu, évidemment, pour répondre entre autres à votre type d'attente tout à fait légitime. Il faut qu'il soit bien clair aussi que cette convention va avoir, entre autres, pour effet - ce n'est pas neutre pour nous ni pour nos finances - de transférer à la SASP la prise en charge des frais d'exploitation et d'entretien. Vous pensez bien que cela fait des questions sur lesquelles on discute, vous discutez. Si tout cela représente des coûts, ce sont quand même des centaines de mètres carrés à entretenir et que ça, c'est analysé évidemment à la loupe.

Alors maintenant, quel type de garantie peut-on donner pour les associations ? Parce qu'en creux, enfin, même pas en creux, de manière très claire, c'est ce que vous dites : comment est-ce qu'on peut... ? D'abord, on a la maîtrise, Ville. Et que c'est nous qui allons, au travers de la convention, donner des droits aux uns et aux autres et que ce sera fait sous la réserve que chacun puisse bien sûr respecter l'autre. Le bâtiment a été conçu dès le départ, vous le savez, cela a été quand même l'objet de discussions avec les plans sous les yeux, a été conçu de manière à pouvoir distinguer les différents espaces selon leur destination. Les choses sont claires là-dessus. D'ailleurs, elles sont si claires que vous dites qu'il n'y a pas de véritable équilibre entre les espaces réservés aux uns et aux autres. Sans doute qu'il faut parler aussi de la mutualisation d'un certain nombre d'espaces, et en particulier l'espace de fitness et de musculation, où en effet, pour ne pas multiplier... parce qu'on a envisagé un instant qu'il y ait des équipements pour les uns et pour les autres. Évidemment, cela aurait été une gabegie et les contribuables n'auraient pas compris que l'on puisse aller dans cette direction.

Par contre, vous avez raison de craindre que les droits des uns et des autres ne soient pas respectés à égalité. C'est à nous d'y travailler. C'est à nous de le prévoir dans une certaine mesure, par des calendriers, par des horaires, par aussi certainement des systèmes de contrôle électronique. En tout cas, ceci fait partie de la discussion que vous avez actuellement sur la planification des temps d'occupation. Encore faut-il pouvoir les quantifier ces temps d'occupation, car aujourd'hui, on ne peut pas d'avance essayer de travailler à mettre des principes juridiques ou des principes administratifs sans que les pratiques se soient installées. Sauf qu'elles se feront sous notre contrôle, on a la main, c'est toute la différence.

Consubstantiellement, c'est ce qu'on a souhaité lorsqu'on a créé cette différence entre le centre de formation sous notre maîtrise d'ouvrage et les tribunes sous la maîtrise d'ouvrage, comme vous le savez, de la SASP. Voilà pour répondre. C'est une réponse d'attente en fait, il va falloir y revenir. Ce n'est pas fait. Vous posez la question, on vous répond « c'est en cours. » Vous serez associés lors d'une commission avec Monsieur Laiguillon, que vous allez réunir je ne sais pas quand, le moment venu en tout cas, dès qu'on pourra partager avec vous ces sujets-là. Je n'en sais pas plus que ce que je viens de vous dire moi-même. Ça n'a pas encore été présenté, mais ça va arriver. La méthode qui est employée pour travailler sur ce sujet est la bonne. Cela ne fait pas de doute.

Voilà ce que nous pouvions vous dire sur ce dernier rapport et vous allez nous dire quel est le sens de votre vote ? Vous votez. Il n'y a pas d'abstention ? Il n'y a pas de vote contre ? C'était la dernière délibération, elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Prochain Conseil municipal : 2 juin, 17h30. Je vous remercie. Nous avons un pot et de quoi se restaurer. Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h43.